

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 2-2018

du lundi 14 mai 2018

Procès-verbal de la séance 2-2018 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Monsieur Francis Richard

Lundi 14 mai 2018 à 20h10, à Castelmont.

M. le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers, à la Municipalité, au Syndic, ainsi qu'au public pour la 8^{ème} séance du Conseil communal de l'année législative 2017-2018.

M. le Président passe la parole à M. Turrian, secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 62

Excusées : 8

Retard :

Absents : 3

Démissions :

Future admission :

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

M. le Président précise que l'ordre du jour a été adressé aux Conseillers conformément aux modalités et aux délais prévus par la Loi du 28 février 1956 sur les Communes et par le Règlement du Conseil communal. Il ajoute que l'ordre du jour n'a pas subi de changement par rapport à celui qui a été adressé aux Conseillers.

M. le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal du 5 mars 2018

M. le Président précise que le procès-verbal a été communiqué à tous les Conseillers. M. le Président demande si quelqu'un en sollicite la lecture.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si quelqu'un a une remarque à faire ou une demande de modification à apporter.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 5 mars 2018 est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie le secrétaire du Conseil pour la rédaction du procès-verbal.

3. Correspondance

M. le Président précise qu'il a reçu une communication de Prilly Animation qui annonce pour le 28 mai 2018 une grande soirée cabaret à la grande salle pour le prix de Fr. 30.- par personne.

Cette annonce est visible sur le site de Prilly Animation : animation@prilly.ch . Pour le surplus, le Président tient au Bureau une copie du courriel à disposition de ceux des Conseillers que cela intéresse, ainsi que le numéro de téléphone, auquel on peut réserver.

M. le Président a reçu également un courriel de la POL (Police de l'Ouest Lausannois) qui vous a été retransmis par courriel. La POL organise une démonstration intitulée "Merle blanc" qui simule un choc entre un piéton et un véhicule qui sera présentée aux élèves de 4ème Harmos le 25 mai 2018. Les Conseillers communaux sont invités à assister à cette démonstration sur inscription jusqu'au 18 mai à l'adresse courriel : prevention@polouest.ch . Ceux des Conseillers que cela intéresse peuvent s'adresser au Bureau après la séance pour noter cette adresse pour le cas où ils auraient égaré le courriel.

Un autre courriel de la POL a été adressé au Bureau annonçant l'organisation d'une opération portes ouvertes au profit de la population de l'ouest lausannois les 2 juin, 6 octobre et 17 novembre 2018. Les inscriptions à ces journées se font par le biais du site internet de la POL www.polouest.ch.

Le Bureau n'a pas reçu d'autre correspondance ou communications particulières.

M. le Président passe maintenant au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du bureau

L'équipe de Sonomix communique les dates de rediffusion de la séance. Ces dates sont les suivantes :

- Le vendredi 18 mai 2018 à 20h00
- Le samedi 19 mai 2018 à 14h00
- Le dimanche 20 mai 2018 à 19h00

Au vu de l'ordre du jour très chargé de la prochaine séance du lundi 18 juin prochain, le Bureau a d'ores et déjà prévu une séance de relevée pour le mardi suivant 19 juin 2018 à 20h00 à Castelmont pour le cas où cet ordre du jour du 18 juin ne serait pas épuisé à une heure raisonnable.

M. le Président demande donc aux Conseillers d'agender la date du 19 juin 2018 à 20h00 à Castelmont.

M. le Président ajoute que la séance du 25 juin 2018 est annulée.

M. le Président informe qu'il a présenté à un atelier de la CISIP le 24 mars 2018 les institutions politiques de la Commune, ainsi que les institutions politiques suisses en général.

M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Juste une question de calendrier, je ne suis pas sûre d'avoir suivi. Le 18 juin, nous avons le Conseil, le 19 juin, vous le gardez en réserve et le 25 juin, vous le supprimez ?

M. le Président répond qu'il y a une séance de relevée le 19 juin et que la séance du 25 juin est supprimée, car il n'y a pas d'objet de la part de la Municipalité.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

On a un tout petit peu de peine à comprendre, si ce n'est l'intérêt financier, l'intérêt de faire une relevée et de supprimer une séance. On a une séance « light » ce soir, on en a une beaucoup plus lourde ensuite, il faut diviser l'autre en deux avec deux séances de Conseil ordinaires avec les dates prévues dans cette période chargée me semble-t-il.

M. le Président répond que le problème a été examiné au sein du Bureau. Il y a un problème de partager la séance du 18 juin, parce que l'on ne peut pas s'arrêter au milieu d'un point de l'ordre du jour et c'est difficile de partager la séance en deux fois. C'est pour cette raison qu'une séance de relevée est prévue le 19 juin. Il ajoute que financièrement, rien ne change, car il y aura aussi un jeton de présence pour la séance de relevée. M. le Président ajoute que c'est vraiment pour des raisons pratiques, de pouvoir interrompre la séance à n'importe quel moment le 18 juin, ce qui semble plus raisonnable que de partager l'ordre du jour en deux et de se retrouver quand même avec un problème le 18 ou le 19 juin.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

L'argument se vaut. Par contre, je note que vous payerez la séance du 19 juin, ce qui n'est pas prévu par le Règlement.

M. le Président répond que la dernière séance de relevée avait fait l'objet d'un jeton de présence et que cette nouvelle séance également.

Il ajoute que les gens se déplacent quand même et ceux qui sont présent le 18 juin, ne seront pas forcément présents le 19 juin, ce qui complique terriblement le décompte. Il relève que rien ne prévoit qu'une séance de relevée soit payée ou pas dans le Règlement communal.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une communication. Puisque la place du Collège-centre est terminée, la Municipalité organise du mercredi 23 au samedi 26 mai 2018, un Food Truck festival. Ces Food Trucks seront présents à midi et le soir afin d'animer la place. Le jeudi 24 mai de 17h00 à 18h00, la Municipalité sera présente sur place pour répondre aux questions ou commentaires.

5. Communications municipales

M. le Président remercie M. Pellegrinelli en ajoutant qu'il a anticipé sur le point 5 de l'ordre du jour. N'ayant pas reçu de communication municipale, M. le Président voulait justement demander à la Municipalité si elle avait des communications à faire. Il demande s'il y en a d'autres.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe dès lors au point 6 de l'ordre du jour.

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

M. le Président précise que le Bureau a été informé par M. Jean-Michel Piguet de son intention de nous communiquer le compte rendu de la séance du 2 mai du Conseil intercommunal des taxis.

M. le Conseiller Jean-Michel Piguet (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vous lis ce bref compte rendu de la séance :

Le Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis s'est réuni le mercredi 2 mai 2018 à 18h00, à Lausanne.

21 délégués étaient présents. La commune de Prilly était représentée par ses trois délégués, MM. Antoine Reymond, Maurice Genier et Jean-Michel Piguet.

Le Conseil a accepté à l'unanimité les comptes de l'exercice 2017. Ils comportent un excédent de revenu de CHF 114'709,50 et sont plus favorables que prévu au budget. La commission de gestion et les contrôleurs des comptes proposent leur approbation.

Monsieur Pierre-Antoine Hildbrand, président du Comité de direction, a donné quelques informations générales sur le Règlement intercommunal sur les taxis (RIT), récemment modifié, et la situation des taxis dans l'arrondissement de Lausanne, dont la création d'une centrale d'appel par la société Uber.

Ce dernier point suscite le dépôt, ce même 2 mai, d'une interpellation visant à obtenir des informations complémentaires. Quelques premières réponses orales lui sont données sur le champ, étant précisé qu'une réponse complète sera adressée aux membres du Conseil dès qu'elle sera adoptée par le Comité de direction. La séance est levée à 18h30. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président demande s'il y a d'autres communications.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vais rapporter ce qui s'est passé à l'ASIGOS. L'ASIGOS s'est réunie à deux reprises. Lors de sa première assemblée, elle a refusé les comptes et la gestion. La commission de gestion et finances avait peiné à obtenir un certain nombre d'informations de la part de l'exécutif, ce qui n'a pas permis de préavis à l'approbation des comptes, ceux-ci présentant quand même certaines irrégularités. La COGEF a travaillé encore quelques semaines, on a pu se réunir de nouveau en plénum, nouveau plénum durant lequel, malgré ces irrégularités, nous n'avons constaté aucune malversation et les comptes ont donc, à cette occasion-là, été approuvés. Maintenant, la COGEF se penche sur la gestion, qui sera soumise à l'assemblée plénière, probablement cet automne.

Dans le concret, la participation de Prilly à l'ASIGOS. L'ASIGOS qui ne comprend maintenant plus que trois communes, cette participation pour 2017 se monte à CHF 2'329'594.-, contre CHF 2'448'000.- l'année précédente, il faut bien préciser que la Commune de Prilly et les trois autres communes bénéficient d'ajustements comptables, parce que l'ASIGOS avait procédé à des reports budgétaires par le biais des comptes transitoires, reports budgétaires qui n'ont plus lieu maintenant, ça a été contrôlé et qui ont profité pour un montant d'environ CHF 112'000.- aux comptes 2017 de l'ASIGOS. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation(s)

M. le Président précise qu'il n'y a pas d'assermentation prévue et passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Préavis municipal N° 3-2018 portant sur le développement de Malley, comprenant une demande de validation de clé de répartition financière entre les Communes de Prilly et de Renens, une demande de validation de la création d'une structure de gestion et une demande de crédit d'études (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même).

En préambule, M. le Président précise que le montant demandé par le préavis s'élève à un montant global de CHF 5'738'950.-.

Conformément à l'article 43, 6^{ème} alinéa du règlement du conseil, le montant du crédit étant supérieur à CHF 2'500'000.-, la commission des finances doit donc rapporter sur l'aspect financier de ce préavis et son incidence sur les finances communales et les projets futurs.

Il y a donc des rapports distincts sur cet objet :

Un rapport de la commission ad hoc ;
Un rapport de la commission des finances (COFIN) ;
Un rapport de minorité de la commission des finances.

La commission ad hoc chargée de l'examen de ce préavis n'a pas proposé d'amendement aux conclusions du dit préavis, tandis que la COFIN à une courte majorité conclut au refus pur et simple du préavis.

Le rapport de minorité de la COFIN reprend lui, comme celui de la commission ad hoc, les conclusions municipales sans amendements.

Etant donné la complexité de la situation, M. le Président propose de fonctionner comme suit :

- Lecture de la partie délibérations et vote du rapport de la COFIN, 1^{ère} séance, puis celle de la 2^{ème} séance à partir du point "la clé de répartition....).
- Lecture de la partie intitulée "arguments" du rapport de minorité de la COFIN.
- Lecture de la partie délibérations et vote de la commission ad hoc.
- Ouverture de la discussion par le Président.
- A l'issue de la discussion, lecture des conclusions de la COFIN.
- Les conclusions du rapport de minorité de la COFIN ne seront pas lues, celles-ci étant identiques à celles de la commission ad hoc.
- Lecture des conclusions identiques de la commission ad hoc et du rapport de minorité de la COFIN.
- Passage au vote de la manière suivante : en demandant aux Conseillers qui acceptent les conclusions du préavis 3-2018 de le manifester en levant la main, puis à ceux qui rejettent le préavis 3-2018 de manifester en levant la main, puis les abstentions.

M. le Président demande aux Conseillers si cette manière de procéder leur convient.

C'est le cas.

M. le Président appelle donc M. le Conseiller Daniel Oertli, rapporteur de la commission des finances, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final » de la première séance, puis celles de la 2^{ème} séance à partir du point "la clé de répartition....), sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du Conseil.

M. le rapporteur de la commission des finances a la parole

Lecture du rapport

M. le Président appelle M. le Conseiller Olivier Pilet, rapporteur de la minorité de la commission des finances, pour la lecture de la partie "Arguments" du rapport, sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du Conseil.

M. le rapporteur de la minorité de la commission des finances a la parole.

Lecture du rapport

M. le Président appelle M. le Conseiller Jean-Michel Piguët, rapporteur de la commission ad hoc, pour la lecture de la partie « Délibérations » et « Vote final » du rapport, sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

M. le rapport de la commission ad hoc a la parole

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion au sujet du préavis.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, M. le Syndic, Mme et MM. les Municipaux, Mesdames, Messieurs,

On m'a fait savoir que mes prestations au Conseil communal ne contribuent que très peu à éclairer les opinions, qu'elles lassent et irritent une bonne partie des Conseillers. C'est probablement parce que je m'exprime mal et je n'explique pas assez clairement mon opinion, ou que celui-ci n'intéresse pas. C'est pour cette raison que vous avez reçu mon analyse des conséquences financières du préavis 3-2018 sous forme écrite. Ainsi, ceux que cela n'intéresse pas se passeront de la lecture, ceux pour qui mes propos ne sont pas assez clairs pourront relire pour mieux comprendre.

Membre de la COFIN, j'ai participé à deux séances portant sur ce préavis. La première, avant d'avoir les comptes 2017 de la Commune, et la seconde juste après avoir reçu ceux-ci.

C'est avec un peu de recul que l'on se rend compte de la situation. Pour faire simple, les comptes d'exploitation se sont terriblement dégradés. Ils présentent un excédent de charges de plus de CHF 8'000'000.-, avant de puiser dans les réserves, diminuer les amortissements et autres écritures de bouclage. La marge d'auto financement est devenue négative. Nous en sommes donc à devoir emprunter pour financer les charges courantes et pour financer tout investissement. Le plafond d'endettement est fixé à CHF 93'000'000.- pour cette législature. L'endettement atteint CHF 62'000'000.- fin 2017, il reste donc CHF 31'000'000.- disponibles. Or, il faut financer le solde des préavis votés, soit environ CHF 30'000'000.-. Il reste donc CHF 1'000'000.-, c'est en bas de la page 1 de l'analyse que je vous ai distribuée tout à l'heure.

Seulement voilà, plus de CHF 7'700'000.- sont affectés aux canalisations par le biais du fonds. Il faudra emprunter pour réaliser ces travaux. Nos canalisations d'eaux claires et usées sont à bout de souffle.

Souvenez-vous, la présentation alarmiste que l'on nous a faite ici dans cette salle. Les racines envahissent les conduits, ils sont fissurés, parfois trop étroits. La réfection avait été devisée à CHF 80'000'000.-, nous n'en avons réalisé qu'une petite partie, il est optimiste de penser qu'il ne reste que CHF 40'000'000.- à investir. A cela, il faut ajouter la perte cautionnée du CIGN de CHF 2'000'000.-, on échelonnera les paiements, le retard d'entretien que nous avons pour le patrimoine communal, les travaux d'entretien de notre réseau routier, dont certains ont déjà été reportés comme on le constate dans les comptes 2017, le délai fixé à 2018 pour se conformer à l'ordonnance contre le bruit. Tout cela représente au bas mot CHF 80'000'000.-. A cela, il faudrait ajouter CHF 40'000'000.- pour les infrastructures publiques liées à Malley, ceci c'est le point 3, point 7, point 1 du préavis 3-2018. Cela fait donc, toujours au bas mot, CHF 120'000'000.-. Quelles sont les solutions ?

Augmenter le plafond d'endettement. Oui, mais celui-ci ne peut excéder 250% des recettes de la Commune, recettes financières qui sont, comme on le constate dans les comptes 2017, en recul. La baisse des recettes fiscales sera encore aggravée par la réforme fiscale RIE III.

Compter sur de nouvelles recettes fiscales générées par l'arrivée des nouveaux contribuables. Oui, mais ces recettes ne viendront que plus tard et en plus, on ne sait pas si les recettes seront supérieures aux nouvelles charges.

Augmenter les impôts. Oui, mais pour couvrir CHF 8'000'000 d'excédents de charges, il faudrait déjà plus de 10 points et nous sommes déjà chers pour la région.

Faire des économies, prioriser les dépenses et investissements. Oui, mais pour une telle somme, comment trouver des économies suffisantes dans un budget de CHF 60'000'000.- ? Comment renoncer à ces investissements que l'on nous a tous présentés comme indispensables ?

Mesdames, Messieurs, à ce rythme, nous n'allons pas tenir la distance. La capacité d'investir sera bientôt épuisée, l'emprunt saturé et nous ne pourrons pas réaliser les équipements publics nécessaires, ni apporter les prestations tout aussi nécessaires.

Nous allons caler en chemin. Il est grand temps de mettre autour d'une table une délégation compétente et responsable afin d'envisager l'avenir raisonnablement. Je répondrai volontiers dans la mesure de mes capacités aux questions que vous pourriez avoir.

M. le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi d'évoquer ici quelques points qui, à mon avis, devraient être pris en considération.

Oui, le développement de Malley arrive à un moment pas très favorable par rapport au contexte des possibilités d'investissements actuels. C'est pourquoi, une première petite question : quels sont les arguments impératifs qui devraient nous convaincre que l'on ne peut pas attendre ?

Afin de pouvoir une décision en connaissance de cause, je souhaite, comme le mentionne le rapport de majorité et le rapport de minorité que la Municipalité nous informe plus spécifiquement sur les effets financiers pour la Commune, une vision de planification financière et donner une estimation des retours sur investissements.

Si l'on fait une projection à court, à moyen et long terme on voit qu'à court terme, avec un investissement de cette ampleur, on augmente sensiblement la dette, même s'il y a encore une marge d'endettement, on peut dire que le vent souffle pas forcément dans la bonne direction.

A moyen terme, cet investissement + ceux qui vont se rajouter ces prochaines années, vont immanquablement nous rapprocher du plafond d'endettement autorisé, donc encore plus compliqué.

A long terme, par contre, de cet investissement concernant le développement de Malley, on pourrait avoir des retours sur investissement qui seraient intéressants à différents niveaux. On constate que l'on a une commission des finances partagée sur la question. Si je me réfère à ce que j'ai pu discerner dans le cadre du mandat de la COGEST, c'est que dans tous les dicastères, municipaux et chefs de services ont pris conscience de la situation financière difficile et en plus, j'ai ressenti une volonté commune d'entreprendre des démarches concrètes pour remédier à cette situation inconfortable.

A partir de là, j'ai un avis en trois volets. Le premier, c'est de tenir compte du contexte actuel, c'est-à-dire planning et possibilité financière. Le deuxième, avoir des réponses aux questions posées, afin de pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause. Le troisième, c'est faire confiance, faire confiance à l'avenir, cela veut dire aussi se faire confiance mutuellement.

Mesdames, Messieurs les Conseillers, je vous invite à faire confiance selon mon troisième volet, mais aussi confiance en espérant que les deux premiers volets seront pris en compte. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Indépendamment des aspects financiers de ce préavis qui évidemment me préoccupe comme beaucoup de membres de ce Conseil, j'aimerais tout d'abord remercier sur la forme la Municipalité pour ce préavis qui me paraît relativement didactique et qui permet de comprendre assez bien les enjeux finalement sur lesquels le Conseil communal doit décider ce soir. Donc, merci pour cette question formelle.

Maintenant, en parcourant les différents documents qu'on nous a donnés, il y a une question qui est venue, c'est que le site de Malley caractérise finalement la collaboration intercommunale. A chaque fois, on a traité des collaborations entre Lausanne, Prilly et Renens. Le site de Malley caractérise aussi la collaboration avec le Canton, puisqu'il y aura bientôt quelques épreuves des jeux olympiques de la jeunesse.

Mais, il y a une grande absente finalement pour moi dans ce préavis, c'est des explications complémentaires par rapport à la commune de Lausanne, parce que finalement, sur le site de Malley, il y a un tel aspect de collaboration intercommunale qui se dégage de ça, qu'on a uniquement (dans l'annexe 2) la mention que la commune de Lausanne s'occupera des équipements de raccordement au chemin de l'usine à gaz et à l'espace du poste électrique du Galicien.

Ça donne donc à penser que la commune de Lausanne a eu la politique de jouer un petit peu cavalier seul (je mets alors ça au conditionnel, parce que je ne connais pas les détails des négociations entre les trois communes), puis finalement à laisser la charge à Prilly et Renens de se débrouiller pour tout le reste. Alors, on pourrait penser évidemment que les équipements de raccordement qui sont mentionnés au chemin de l'usine à gaz et à l'espace du poste électrique du Galicien ne constituent pas des investissements totalement disproportionnés non plus. Ma question est : est-ce qu'on a une idée de la proportion financière de la contribution lausannoise à ce projet ? Pourquoi est-ce que l'on ne parle pas de Lausanne ?

Est-ce qu'on a approché la ville de Lausanne au vu du caractère intercommunal de ce projet ? Est-ce qu'on leur a demandé de l'argent ? Est-ce que la ville de Lausanne a répondu par la négative ? C'est une question qui se justifie d'autant plus que les villes de Prilly et Renens vont faire des acquisitions foncières, elles vont acheter des terrains à la commune de Lausanne pour accomplir la charge qu'ont Prilly et Renens dans ces nouveaux équipements. Ma question est donc la suivante : est-ce que la commune de Lausanne a été approchée ? A-t-on aussi une idée de la charge financière de la commune de Lausanne par rapport aux équipements de raccordement au chemin de l'usine à gaz et à l'espace du poste électrique du Galicien ? Merci.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour le groupe socialiste, je reviens sur ce qu'a dit M. Cretegny, il y a effectivement une question à la fois de confiance, mais de confiance en l'avenir et d'investir pour le futur.

Cependant, c'est vrai, nous sommes aussi soucieux, comme il est dit dans le rapport de minorité du coût des investissements qui sont prévus à une hauteur assez importante. Une question pour faire avancer le débat : qu'est-ce que la Municipalité a prévu en terme d'économies à venir pour 2019 et les années suivantes, qui nous permettrait de faire cet investissement sans dépasser le plafond d'endettement ? Merci.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

On attend les réponses de la Municipalité sur ces questions financières. J'ai bien entendu ce qu'a dit M. Philippe Cretegny, le Président de la commission de gestion. J'aimerais quand même dire déjà à ce stade, tout d'abord pour revenir sur le rapport de minorité. Du point de vue du PLR, une hausse d'impôts n'est pas la solution aux problèmes financiers de notre Commune et ça, ça doit être vraiment très clair. D'une part, il faudrait voter beaucoup de points d'impôt supplémentaires pour arriver à combler le trou et cela ne serait probablement pas accepté par notre Conseil et encore moins en votation populaire, puisqu'on peut imaginer qu'un référendum serait lancé.

Avant de demander de l'argent au contribuable, il faut commencer par faire le ménage chez soi et je crois que cela est absolument indispensable maintenant.

De même, le plafond d'endettement n'est pas un but en soi. Ce n'est pas : on fonce et quand on arrive au montant voté, on s'arrête et on se pose des questions. Il faut se poser les questions aujourd'hui et de toute façon, le plafond d'endettement, on peut pratiquement considérer qu'on l'a atteint, puisqu'on a déjà voté les crédits qui correspondent à la différence entre l'endettement d'aujourd'hui et le maximum que nous nous sommes autorisé. On ne peut pas simplement dire que nous avons encore de la marge, car nous n'en n'avons plus. Je crois qu'il faut être très clair par rapport au rapport de minorité. On attend donc d'entendre la Municipalité sur les mesures qu'elle entend prendre.

Ce que j'aimerais dire par rapport au projet lui-même de Malley, vous l'avez entendu, la commission des finances et le groupe PLR ne sommes pas opposés en soit à ce projet, il est tout à fait enthousiasmant, on a toujours soutenu le développement du quartier de Malley.

Maintenant, deux questions se posent. La première, puisqu'on veut faire des économies, vous avez lu que dans ce projet, on prévoit de faire une maison de quartier. A Prilly, on n'a pas de maison de quartier et on peut vraiment se demander si c'est aujourd'hui le moment d'ouvrir une maison de quartier vu l'état de nos finances et est-ce vraiment nécessaire ? On a essayé de voir avec les conclusions du préavis, si on pouvait l'amender pour vous proposer de renoncer déjà aujourd'hui à cette maison de quartier, puisqu'à notre avis, s'il faut faire des économies, c'est probablement là que l'on pourrait en faire. On ne voit pas très bien comment faire. Ce que je proposerai et ce que nous proposons au PLR, c'est qu'à tout le moins, quand les études seront lancées, que la possibilité d'ouvrir une maison de quartier soit une option et qu'on ne nous dise pas au moment où on nous présentera le préavis, c'est à prendre ou à laisser, qu'on ne nous dise pas : c'est l'école et la maison de quartier ou rien du tout, vous n'avez pas le choix.

Il faudrait que cette maison de quartier soit, à tout le moins, en option, qu'on nous dise combien ça va coûter avec et sans et qu'on puisse à ce moment-là décider en toute connaissance de cause. Mais franchement, je pense que même aujourd'hui et vu les finances communales, on peut déjà renoncer à ce projet ou alors que Renens, s'ils aiment tellement les maisons de quartier, qu'ils en fassent une, mais ce n'est vraiment, ni dans nos habitudes, ni dans notre budget d'ouvrir une telle maison.

Deuxième chose, on a bien compris la répartition 50-50 pour ces frais d'études. Qu'en est-il de l'avenir ? C'est un petit peu moins clair ou alors j'ai mal lu tous les documents qu'on nous a remis, va-t-on continuer avec une répartition 50-50 ? J'ai cru comprendre qu'avec l'école, ce ne sera pas le cas, ce sera en fonction du nombre d'élèves. Quels seront les frais d'exploitation qui continueront à être exploités selon une formule 50-50 et surtout est-ce qu'on la vote ce soir ou est-ce qu'on la votera plus tard ? Parce que si ce soir, nous ne votons que les frais d'études, on sait où on met les pieds. Si on doit voter déjà aujourd'hui pour savoir comment on se répartira les frais d'entretien du parc public par exemple, du gazomètre, il y a quelque chose qui m'a échappé. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'aimerais revenir sur ce qu'a dit Mme Colette Lasserre Rouiller. A aucun moment, le rapport de minorité parle de hausse d'impôts. Le rapport de minorité parle d'assiette fiscale. Il faut savoir que lorsqu'on répartit les charges fiscales entre un certain nombre d'habitants, l'idée c'est d'augmenter le nombre d'habitants, pas d'augmenter le nombre d'impôts, c'est pour les mêmes prestations ou pour plus de prestations, on va élargir l'assiette fiscale, mais par rapport au nombre d'habitants qui vont financer les prestations. Je prends pour exemple les transports publics, la répartition se fera entre plus d'habitants, donc la charge diminuera indirectement, quoiqu'on devra consentir à certains investissements dans ce domaine. Je vais prendre un autre exemple, ce sont les canalisations et l'assainissement des eaux. Aujourd'hui, on va probablement devoir aussi refaire les canalisations sur Malley. Il y a peu de monde qui habite dans ce quartier. Lorsqu'on va amener du monde, la charge fiscale sera donc répartie entre ces personnes qui y habiteront. C'est de cette manière-là que je voulais évoquer la notion d'assiette fiscale.

M. le Président demande si la parole est encore demandée.

Ce n'est pas le cas.

Il demande si la Municipalité souhaite répondre aux nombreuses questions.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En effet, préavis d'une importance extrême, vous l'aurez compris puisque c'est le seul objet de la séance.

Je vais faire une petite introduction de manière générale et ensuite je vais essayer et ce n'est pas facile, car il y a une ribambelle de questions, dont beaucoup ont été traitées dans les commissions ad hoc et des finances, les séances ont duré à ce niveau-là. Nous allons essayer de répondre au maximum à vos interrogations et ensuite M. Raymond viendra pour les précisions financières, de manière à ce que vous soyez le plus nantis possible, pour voter positivement à ce sujet.

Depuis plus de quinze ans, Mesdames, Messieurs, même davantage pour les plus anciens, le bas de notre commune se prépare à accueillir de nombreux habitants et activités. Ce n'est pas la Municipalité actuelle qui a décidé de faire quelque chose maintenant à Malley. Non. Ce sont des perspectives qui existent depuis des décennies, puisque les abattoirs n'y sont plus et que les propriétaires des terrains, on en parlera après, veulent investir. Que devons-nous leur dire ? M. Deillon et d'autres personnes ici : la Municipalité, comme vous, est interpellée par la situation financière, résultat des comptes 2017. Il y a des explications sur le résultat des comptes 2017 qui font qu'il y a un manque de tant de millions. Il serait bien que nous puissions en discuter à la séance des comptes prévue au mois de juin.

Cette zone revêt une importance majeure. Essayez d'imaginer que sur 2,1 km² de la Commune, ce qui est ridicule, on l'a souvent dit en matière de territoire, vous avez un nombre incroyable de m² sur Malley.

Cela voudrait dire donc que Prilly, je fais abstraction de la financière d'abord, ne devrait absolument pas s'occuper de ce bas de territoire, parce qu'il y a eu les abattoirs, alors on peut bien y mettre autre chose qui soit le moins difficile possible, qu'il y ait peu d'infrastructures. C'est vrai qu'avec les abattoirs, il n'y a pas besoin d'école, donc on peut parfaitement trouver des solutions qui soient en effet nettement moins onéreuses. La meilleure preuve quand même de l'importance de cette région, c'est le fait que le Canton ait créé la halte de Prilly-Malley.

Vous n'étiez peut-être pas encore député, M. le Conseiller communal député, mais comme vous êtes l'un de ceux qui estiment que l'on ne doit pas faire ou peu faire là-bas, je dirais que c'est quand même incroyable que le Canton ait décidé de créer une halte là-bas. C'était pourquoi ? C'est quand même dans l'attente du développement de cette zone. On ne peut pas dire au Canton, puisque que vous avez fait cette gare, merci, et on ne fait rien à côté, nous n'avons pas les moyens, ou peu de moyens, des moyens difficiles en ce moment, mais on fait abstraction et on ne fait rien du tout. Non ! La Municipalité, l'exécutif actuel estime qu'elle a une responsabilité pour ce développement de territoire, hormis les sommes que vous mettez en avant, dans l'absolu, nous devons, c'est notre rôle de donner un développement à cette zone de Malley. Alors forcément, c'est vrai, que si on y met des habitations, on va devoir mettre une école. C'est un petit peu la vie, on ne peut pas faire autrement que de dire que si on dote une région de plusieurs habitants et de familles, enfants, il faut une école, c'est la société qui le veut.

Une deuxième preuve de cet intérêt majeur, c'est le fait que le Canton, en plus de la gare, a décidé une participation à notre préavis de ce soir et ce préavis de ce soir que vous êtes en train, pour certains, bien sûr c'est votre rôle, de nous dire de ne pas y aller, vous êtes en train de le mêler complètement, d'en faire abstraction au niveau de sa somme, parce que vous avez vu ce que l'on demande pour la fabrique ?

C'est un amortissement, je crois que le plus fort amortissement qu'on vous demande pour la fabrique, c'est CHF 260'000 sur cinq ans. Et là, je trouve un peu facile ceux qui viennent noircir complètement le tableau de cette structure que l'on doit avoir pour essayer de commencer la mise en œuvre de ce secteur qui est à notre avis prioritaire, et on dit : non, on ne peut pas y aller. Jamais vous n'avez parlé de la somme de la fabrique jusqu'à ce soir, vous avez tout le temps été dans les cinq, dix ans, quinze ans en plafond d'endettement par rapport à des préavis d'ouvrage, à des préavis qui seront présentés au Conseil communal, mais pas ce soir. Bon, c'est bien joué, parce que forcément, cela inquiète tout le monde et à un moment donné, on se dit : puisqu'il ne faut rien faire, puisque la Commune en effet risque d'avoir des problèmes dans quelques années, mais là il y a des réactions qu'on doit avoir, M. Reymond en parlera après, vous ne pouvez pas ce soir dire que ce sont tous les arguments que vous avez cité sur tous les PPA qui vont se réaliser, sur tous les objets, on a parlé de la maison de quartier, Mme Lasserre en a parlé, c'est vrai, est-ce que Prilly a besoin d'une maison de quartier et est-ce que le Conseil communal peut se la permettre, etc. ?

Ce n'est pas l'objet de ce soir, d'ailleurs vous l'avez justement relevé, vous ne pouvez pas la biffer d'une conclusion ou quoi que ce soit, parce qu'elle n'est pas dans les conclusions « accepter une maison de quartier à Malley », elle est identifiée un tout petit peu au niveau de sa position éventuelle dans Malley-Gazomètre, le futur PPA (juste en passant, un PPA qui n'est pas terminé, qui est en discussion avec le propriétaire, etc.) viendra, comme Malley-Gare est venu à un moment donné, comme Malley-Viaduc qui va bientôt être présenté au Conseil, on n'a même pas passé Malley-Viaduc devant le Conseil, que vous nous dites déjà qu'il est impossible d'aller là-bas et d'investir.

Vous êtes en train de faire un débat avant l'heure par rapport à des crédits d'ouvrage qui seront demandés plus tard. Après, si vous voulez refuser des crédits d'ouvrage, on l'a tout le temps dit, cette fabrique, ce n'est pas quelque chose qui sort du Conseil communal, qui sort des exécutifs renanais et qui sort des deux Conseils communaux de Renens et Prilly, vous gardez la possibilité de dire « non » à tel ou tel investissement pour le futur. Alors, d'un coup de crayon rouge, vous est en train de dire « niet ! », parce qu'on ne peut pas se permettre de créer l'infrastructure que l'on vous demande ici.

Personnellement, j'estime qu'on devrait dissocier, même en se disant que c'est vrai que dans l'avenir il faudra voir jusqu'où on pourra aller, et savoir que ce préavis de la fabrique (je remercie le Conseiller communal David de cet adjectif « didactique »), il est vrai que nous avons essayé d'être le plus compréhensibles possible, ce n'est pas possible, vous l'aurez remarqué, dans cet important territoire de nouveau, d'arriver à être assez clairs sur ce que l'on vous demande ce soir, c'est-à-dire les conclusions en effet de ce qui est ici.

Votre Conseil a voté depuis de nombreuses années des crédits d'études sur trois plans partiels d'affectation. Qu'est-ce que cela voudrait dire ? Nous n'aurions jamais dû les voter ces crédits d'études, parce qu'à cause de ces fichus comptes 2017, qui pour la première fois, font passer cette marge d'autofinancement juste en passant, pas de deux, trois ou quatre millions, mais de quelques centaines milliers de francs). Alors, oui, c'est embêtant, oui nous devons réagir, M. Reymond en parlera après. Nous ne sommes quand même pas en train de parler sur les comptes 2017 de ce qui s'est passé, d'une catastrophe nationale ou communale. Donc, beaucoup d'objets, il y a encore le passage inférieur des Coulisses, je sais que certains y étaient opposés, c'est un ouvrage de mobilité douce, reconnu par la Confédération, etc, il a été voté, on va faire passer quelque chose sous ces quatre voies, quand même.

Et si l'on fait passer quelque chose sous ces quatre voies et qu'on dépense 14 millions, on va tout de même avoir quelque chose au bout, de l'autre côté, on va quand même avoir des quartiers, on va avoir de la vie, des animations. A quoi sert alors de faire un passage des Coulisses ? Toujours est-il qu'il est voté et qu'il est bientôt en route. Le scoop que je peux vous donner ce soir, c'est que le recours à la CDAP, qui nous était intenté par l'une des entreprises soumissionnaires, a été retiré et l'affaire est close, elle n'a même pas été jugée par la CDAP, donc les travaux de ce passage inférieur des Coulisses, avec liaison avec la halte de Prilly Malley, vont commencer. C'est peut-être quand même une bonne nouvelle, même si cela va coûter pour Prilly deux millions et quelques, nous n'en sommes pas non plus à 10, 15 ou 20 millions, puisque la Confédération participe beaucoup, les privés aussi participent beaucoup, on en parlera après.

Il est vrai que le déclenchement de ces réalisations arrive au moment précis, vous vous êtes fait fort de le dire, ou notre ville entre dans une zone de turbulences financières avec des comptes déficitaires, une marge d'autofinancement faiblement, mais malheureusement devenue négative, oui, la Municipalité en est consciente et viendra devant vous avec l'étude des comptes 2017, avec un train de mesures d'économies déjà sur le budget 2018. Nous avons déjà, avec les chefs de service, avec la Municipalité qui est derrière moi, pris des mesures pour diminuer le budget de fonctionnement 2018 et vous le verrez, pas forcément que des CHF 10'000.-.

C'est important et alors, c'est normal que nous revoyions, vous avez raison là-dessus, je ne vais pas comparer tous vos chiffres, parce qu'ils y en a qui tiennent la route et d'autres qui sont exagérés, donc on ne va dans le débat de ce soir, pas pouvoir s'opposer par rapport à ce que vous vous venez de dire, je n'ai pas reçu d'ailleurs votre intervention avant ce soir, j'aurais eu le temps de la lire, mais je ne l'ai pas reçue, donc il ne sert strictement à rien que je vous dise : oui, vous avez raison, non vous avez tort, etc. Par contre, on peut dire que le travail, en plus des économies sur le budget 2018, a été fait par le service des finances, la Municipalité et les chefs de service pour revoir le plan d'investissement et vous aurez le résultat quand M. Reymond interviendra.

Au contraire d'autres objets possiblement reportables dans le temps, bien sûr, on va même devoir faire l'effort, vous avez raison, puisqu'on ne peut pas tout se permettre, en étroite relation avec les services communaux, les Municipalités et les Conseils communaux, où je le répète, vous gardez la maîtrise des décisions des objets, et là, Mme Lasserre, quand vous parlez des 50-50, oui, le 50-50 dans l'absolu, il est une règle que nous avons conservée et que nous aimerions que vous acceptiez sur une zone qui, en fin de compte, quand vous avez vu la comparaison des m² Prilly et Renens, elle est tellement minime que si on arrive à dire, c'est 50-50, sauf par exemple pour l'école, si bien sûr Renens utilise les 3/4 ou les 2/3 de la capacité de l'école, ils paieront en exploitation et en financement les 2/3. Mais dans l'absolu, quand il s'agit d'une route qui mène à Prilly et à Renens dans la même direction, le principe du 50-50 est prévu. Et c'est là, que l'on vous demande ce soir, surtout pour la fabrique, puisqu'on parle de la fabrique ici, et quand nous nous occupons du personnel, de l'engagement, frais de personnel et que Renens s'occupe des crédits d'études et tout ce que cela concerne, on fait la somme crédit d'études et on partage 50-50. Le personnel et ses coûts, 50-50. C'est lié à ce préavis de fabrique, une des votations, c'est cette demande de validation de la clé de la répartition financière.

Ce que je voulais dire aussi, c'est qu'il faut qu'on y aille, parce que c'est un des projets majeurs quand même de la décennie, voire même du siècle, par rapport à ce qui pourrait se passer sur notre territoire, et on peut presque dire que la commission ad hoc, c'est complètement fou, alors je ne dis pas qu'elle s'en est fichu complètement, d'ailleurs ce n'est pas du tout le cas, mais au niveau financier, elle a d'abord regardé plus loin, en disant : que vas-tu faire de cette zone ? Qu'est-ce qu'on peut faire de cette zone ? On ne peut pas ne rien faire, ce n'est pas possible ! Donc, elle estime, après les travaux que nous avons et les séances ont été quand même importantes aussi, que cette fabrique, et là, je vais pouvoir répondre à l'une des questions, c'est la commission des finances je crois, c'est M. Oertli qui l'a dit, pourquoi est-ce qu'on ne s'est pas approché d'un privé pour ceci ? C'est évident que les heures, ingénieurs, etc, sont plus chères qu'un employé que vous engagez en contrat de droit déterminé, qui est engagé par une commune selon l'échelle communale. Vous pouvez vérifier tout ce que vous voulez, les tarifs, comme les avocats, etc., je peux vous assurer que c'est beaucoup plus cher.

Donc, nous ne nous sommes pas trop préoccupés en effet de savoir s'il fallait donner un mandat ou si on s'occupait de créer cette fabrique qu'on vous demande ce soir, aussi à cause de ceci, parce que c'était moins cher. Là aussi, on peut dire qu'un des arguments principaux, c'est que si nous avions octroyé un mandat à une société, nous n'aurions jamais eu la participation cantonale. C'est parce que nous utilisons du personnel « communal » en CDD, c'est à grâce à cela que les trois Conseillères d'Etat, quand on les a vues trois fois, pour essayer de les convaincre et de convaincre le Canton de participer, elles ont accepté de participer à la hauteur que vous savez, à peu près 800'000 francs sur les cinq ans.

Ce n'est quand même pas rien et je pense que nous avons bien fait et si notre service du personnel RH arrive à gérer le personnel actuel de Prilly, ce ne sont pas les quelques postes, on a parlé de 2,5 ou de 3,5 EPT, je dois vous avouer que vous me posez une colle, je ne comprends pas pourquoi vous me dites que ça ne correspond pas. En tout cas, vous avez la répartition très claire dans le préavis et là on ne l'a pas inventée, ce que serait la composition du personnel de ce budget de fonctionnement, coût de personnel, 3,5 EPT, j'ai un peu de peine à comprendre l'histoire des 2,5 EPT, s'il y a quelque chose à vérifier là-dessus, on vérifiera, mais nous n'allons pas engager davantage de personnes que nous n'en avons besoin, ni par rapport à ce qui vous est présenté dans le préavis.

Ensuite, le rapport de minorité de la commission des finances, c'est quasiment une première à Prilly, c'est bien, cela provoque le débat, mais le rapport de minorité a ciblé, certes, étant conscient de la situation difficile de la commune, il a privilégié aussi l'avenir et je crois qu'à un moment donné, notre rôle de politicien, certes c'est d'être attentifs à cette situation difficile, mais c'est aussi d'être proactifs sur ce qui peut se passer pour l'avenir. Il faut de temps en temps accepter que dans une collectivité, il y a des moments où ça va très bien et à Prilly, vous vous rappelez le tableau que je vous ai donné lors du budget 2018 ?, où c'est vrai, Prilly a longtemps eu des finances correctes par rapport à son investissement. Pourquoi ? parce que Mont-Goulin était construit, Suetzaz était construit, la Rochelle était construite, Malley rien du tout. Comme vous l'avez dit, M. Deillon, notre sous-sol est foutu et on a peut-être (ce n'est pas du tout un reproche par rapport à ceux qui nous ont précédé) attendu un peu trop longtemps, au lieu de répartir ce qui devait être fait en fonction de la situation de l'objet. Notre rôle est d'assumer aussi, puisque vous dites que tout est foutu, qu'il y a des racines et que tout s'effondre. C'est de notre faute si ces foutues voûtes qui datent de 70 ans sont fichues ? Je ne pense pas.

Donc, il y a bien un moment donné où nous devons prendre nos responsabilités et faire au moment où c'est nécessaire. Je retiens néanmoins votre proposition, parce que c'est vrai que nous essayons de faire tout ce qu'il faut pour mener à bien tout ce qui doit être mené sur le domaine communal et on va devoir se mettre à plusieurs. Nous n'avons aucun problème avec ça, en fonction de cette situation des comptes 2017 qui en effet menacent par rapport à ça. Je ne vois pas pourquoi vous branlez la tête en disant : non, je suis sûr qu'il dit quelque chose, alors que ce n'est pas vrai. Oui, nous sommes d'accord, Mme Deillon, je vous promets que nous sommes acquis à la concertation, acquis à voir jusqu'où aller, etc., mais dans le sens de ne rien faire, comme vous l'estimez ce soir, là, nous ne sommes pas d'accord.

Je passe les considérations sur la dette, la hauteur de la dette et le plafond d'endettement. On sait que le plafond d'endettement est à 93 millions, on sait par exemple qu'on a eu un gros débat là-dessus. Le plafond d'endettement, M. Deillon, quand vous dites que ce sont les revenus qui sont considérés 2,5, ce n'est pas du tout vrai, c'est le budget. Vous prenez deux fois et demi le...ça change quelque chose ! Oui, ça change sérieusement quelque chose, puisque c'est $63 \times 2 + 31,5$, et on arrive à 156 millions. Je ne dis pas qu'il faut arriver à 156 millions, bien sûr que non ! Il faut prendre des mesures, bien entendu que la Municipalité n'est pas tombée sur la tête, elle est peut-être tombée sur la tête un petit bout, mais pas jusqu'à 156 millions.

Développement de Malley, pourquoi maintenant ? C'est M. Cretegny, je crois qui a posé la question. C'est simplement parce que les partenaires sont là.

Nous avons des partenaires privés qui sont prêts à investir et à réaliser. Vous avez peut-être vu dans la répartition des coûts, quand on arrive à un certain nombre de millions, juste en passant M. Reymond pourra peut-être après le repréciser, parce qu'il y a des choses que je vais oublier et sans doute, il arrivera à compléter, ces 24 millions que la Commune doit investir sur 10, juste en passant, Malley-Gazomètre n'est pas encore abouti, n'est pas encore au point, donc l'entier de la zone n'est absolument pas encore défini sur certains points. Vous répartissez donc ces 24 millions sur en tout cas 10 ans, si je divise 24 par 10, j'arrive à 2,4 millions par année. Certes, ce n'est pas rien, ok, mais pour une zone de nouveau comme Malley, si la Commune de Prilly peut et trouve des moyens d'investir et de trouver des plans de financement pour ça, on estime que le jeu en vaut la chandelle. Mais de nouveau, nous sommes en train de parler de l'avenir.

Nous sommes en train de parler des 24 millions, alors qu'aujourd'hui on vous demande CHF 5'738'950.- pour le fonctionnement de la fabrique, mais forcément que l'on dévie toujours un peu, puisqu'on voit un peu plus loin, c'est normal et je le reconnais, par rapport à la création de cette fabrique. M. Cretegny, ces partenaires sont solides. Ce n'est pas un petit propriétaire privé qui peut se permettre aussi d'investir et qui vont payer le 50% des infrastructures ! Toutes les infrastructures au-dessous et au-dessus, puisqu'il faut les raccordements, etc., sont financées à 50% par les partenaires, des sommes que vous retrouvez dans le préavis et dans les tableaux, ce n'est pas rien. Donc, si ces partenaires sont d'accord pour partir avec les collectivités, je pense qu'il faut les suivre. Il faut les suivre en tout cas un bout et on verra bien si à un moment donné, on a un problème, je le répète, vous avez le droit de dire non sur un préavis et on verra bien ce qui se passera dans les négociations ou discussions qu'on a avec les partenaires, parce qu'on serait coincés à un moment donné.

Quid de Lausanne ? M. David, vous avez posé la question. Lausanne fait partie des partenaires, en plus de l'usine à gaz, etc et du reste que vous avez cité, qui sont propres aux services industriels et ce sont eux qui vont investir pour mettre en ordre ce qu'il faut pour que ça joue, quand le plan de quartier Malley-Gazomètre, c'est le 3^{ème}, si vous regardez la carte qui se trouve dans votre préavis, c'est là que les services industriels vont intervenir et Lausanne intervient comme partenaire privé aussi sur l'ensemble du PPA Malley-Gazomètre. Et c'est pour cette raison, que Lausanne n'est pas intégré à Prilly, Renens, la fabrique, etc., parce que ce ne sont pas eux qui vont surveiller, créer, étudier, etc. Ils seront nos partenaires, ils vont payer le 50% de tout ce qui sera mis en place. Comme au PPA Malley-Gare avec les CFF et comme Malley-Viaduc avec la société Insula qui est propriétaire du bien.

Une phrase m'a un tout petit peu fait réfléchir : certains aimeraient avoir un chiffre très clair sur le retour sur les investissements. C'est impossible ! Alors que les CFF, puisqu'on est plus en avance avec le PPA Malley-Gare et que le concours va bientôt être communiqué, on aura bientôt les lauréats de ces deux bâtiments qui vont surgir au sud de la halte CFF, les CFF sont en cours de trouver les partenaires qui cette fois-ci vont venir dans les bâtiments, mais je n'ai aucun renseignement sur qui va venir, quelle société, quelle est sa force fiscale, parce que forcément, cela peut être une des raisons, mais c'est impossible. C'est facile de dire : et bien voilà, vous n'y arrivez pas, donc on ne va pas le faire. On doit d'abord créer des infrastructures, comme le passage inférieur des Coulisses, etc., on a dit la halte de Malley, c'est fait.

On doit créer une route, etc, avant que ces bâtiments puissent exister, sinon les partenaires ne seront pas disposés à les faire, puisque vous ne voulez même pas mettre en place le réseau qu'il nous faut pour que nos bâtiments soient desservis et qu'on puisse ensuite vous dire qui va venir et ce qui va se passer, etc. Je sais que vous avez déposé une rafale d'interpellations au dernier Conseil sur le quid des locaux vides, etc...

De nouveau, c'est la vie, on ne sait même pas où seront ces locaux, qui sera dedans et comment les partenaires vont gérer ceci, que vous nous dites déjà qui seront vides. Nous estimons au contraire que nous avons des partenaires importants. Si on avait un investisseur qui n'avait pas les moyens..., mais quand on sait que les CFF est le plus gros investisseur de Suisse par rapport à la possibilité qu'ils ont, nous estimons que s'ils disent qu'ils vont faire le bâtiment, c'est qu'ils ont les gens à mettre dedans. Ils ne vont pas construire quelque chose, ils sont bien là, les négociations sont très difficiles avec eux, ils vont faire ce qu'ils ont dit.

Bien sûr qu'on peut toujours douter ! On peut douter de tout ! Si on doute de tout, on ne fait rien. Je ne vais pas faire la liste de ce que l'on n'aurait pas du faire jusqu'à maintenant, on le fera sans doute aux comptes 2017, quand on nous dira : vous voyez, dans quelle situation vous nous avez mis soudainement quand même et on verra bien ce qui se passera.

La marge d'autofinancement négative, c'est du pain béni pour ceux qui ont dit que nous étions complètement fous dans cette commune, parce que nous faisons beaucoup trop de choses et que nous dépensions de l'argent n'importe comment. Forcément, avec ces comptes 2017, cette marge devient négative, pas de beaucoup, vous l'admettez, c'est ennuyeux, je le reconnais, cela vous donne des arguments, quelques missiles à nous envoyer. A partir de là, c'est notre rôle de les recevoir.

Comme on l'a dit, dans le rapport de gestion, on est élus pour le beau temps, cela a été pendant de nombreuses années le beau temps ici, parce qu'on a fait quand même certaines choses, on a investi, peut-être trop pour certains, mais on a quand même investi à notre avis normalement. Il y a juste par exemple des objets et ça, il faut le dire aussi, le passage de la Fleur-de-Lys, LEB, routier, jusqu'à quinze ans, la route était propriété du Canton. On refile les routes en traversée aux communes, etc. et c'est au moment où on nous a refilé la route que l'Office fédéral des transports a dit : ça ne va vraiment plus là-bas à la Fleur-de-Lys, il va falloir trouver une solution. Nous avons donc du nous coltiner tout l'aspect routier que vous voyez maintenant, qui a sécurisé de manière extraordinaire la zone et tout le monde est content, mais c'est quand même un coût de 7 à 8 millions ! Alors, maintenant, on doit se dire qu'il faut bien les payer. Ce sont des charges que l'on ne pouvait pas du tout prévoir par rapport à une planification.

Je cède la parole à mon collègue Antoine Reymond qui va compléter au niveau financier. Merci de votre attention.

M. le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je crains d'être moins lyrique, puisque je dois vous rapporter un certain nombre de chiffres qui sont en lien avec les actions entreprises très rapidement par la Municipalité, dès lors que les comptes 2017 étaient bouclés.

Le rapport de majorité de la fabrique mentionne, je cite : « des arbitrages qui devraient être proposés entre les projets d'investissements », je reviendrai sur ce point. Il s'agit pour moi, au nom de la Municipalité, de répondre à vos interrogations quant aux capacités financières de la Commune en lien avec les projets de Malley, singulièrement ce soir, en lien avec le projet de la fabrique. Nous comprenons et je peux vous dire que nous partageons plus que vous ne l'imaginez les inquiétudes et les interrogations qui sont les vôtres et comme j'ai eu l'occasion de le dire à tel ou telle, nous, c'est tous les jours et pas seulement quand il y a une séance de la commission des finances ou une séance de la commission du Conseil, j'espère que vous nous rendrez droit sur cette question. Dès que nous avons eu connaissance des chiffres stabilisés fin mars des comptes 2017, nous avons pris une première série de mesures et ce sont des mesures d'économies. Nous sommes à la mi-mai, le temps est singulièrement bref.

Nous avons pu ainsi faire une économie sur le budget courant, le budget 2018, de CHF 530'957.-. Il ne faut cependant pas s'y méprendre, il y a effectivement des économies, c'est-à-dire des actions qui ne seront pas conduites, il y a aussi des reports de projets à des temps meilleurs. N'allez pas croire que notre budget ou le budget que vous avez voté, c'est-à-dire notre budget avait trop « de gras », si vous me passez l'expression, et que nous avons pu de manière aisée enlever ces CHF 530'957.-. Cela a été un exercice difficile, effectué dans des temps relativement restreints, mais nous y sommes parvenus. Je sais bien que par rapport à l'ampleur des difficultés financières dans lesquelles nous sommes et dont les comptes 2017 sont les témoins, nous sommes dans des sommes, certes importantes, mais bien sûr insuffisantes.

Dès lors, parmi toutes les mesures que nous allons prendre et dont nous reparlerons ici au mois de juin, nous avons effectivement sans attendre revu le tableau des investissements, tel que vous le trouvez, pour les investissements futurs, soit dans les comptes, soit dans les budgets et les tableaux des investissements prévus tels que vous les avez dans ces documents ne sont, à partir de ce soir, plus valides, parce que nous avons pris des mesures et nous avons travaillé avec tous les dicastères pour arriver à repousser pour un certain nombre de montants des projets.

Je peux vous donner les économies ou le non dépensé dus au fait que nous avons repoussé à des temps meilleurs et nous avons fixé une temporalité de cinq ans. Cela ne veut pas dire que tout va revenir dans cinq ans, il faudra refaire des équilibres, reprendre des décisions, mais en repoussant un certain nombre de projets, respectivement d'investissements, il y a CHF 5'600'000.- que nous n'investirons pas en 2018, CHF 12'000'000.- que nous n'investirons pas en 2019, CHF 23'000'000.- en 2020, CHF 22'000'000.- en 2021 et CHF 26'000'000.- en 2022, pour un total sur les cinq ans de CHF 118'000'000.-. Ce sont des décisions qui sont celles de la Municipalité. J'imagine que nous sommes tous conscients qu'il s'agit de reports de charges sur l'avenir, mais qui représentent autant d'économies quant aux investissements et aux charges liées aux investissements sur les cinq ans à venir.

A ces montants qui sont tout de même conséquents, le Conseil peut donc en déduire que les finances de la Commune seront à même de supporter les charges de la fabrique, ainsi que des investissements subséquents que vous aurez à voter ou à refuser, ainsi que des ajustements subséquents mentionnés dans le préavis, le montant de CHF 24'000'000.-. Soyez certains que le travail continue, nous verrons où nous en sommes arrivés, lorsque nous parlerons après avoir voté et adopté plus exactement les comptes 2017.

Nous serons en mesure de dire encore plus du travail et du résultat des travaux que nous menons, mais à ce jour, je peux vous donner ces chiffres, ils sont certifiés, ils sont décidés et vous voyez que nous travaillons, de telle sorte que vous puissiez ce soir voter favorablement ce préavis afin que nous puissions là aussi construire l'avenir, parce que si nous faisons des économies pour construire l'avenir, c'est bien parce que nous y croyons et je pense que c'est une valeur de notre société de pouvoir construire cet avenir, y compris dans les moments difficiles. Aussi, je vous demanderai, au nom de la Municipalité, mais le Syndic l'a dit avec tellement plus de lyrisme, de voter ce préavis. Merci.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Quand on a lu le rapport de la commission des finances, quand au PLR nous avons vu les comptes 2017, on s'est vraiment demandé si c'était le moment de tirer le frein à main et de dire qu'on n'allait plus continuer comme ça et qu'il fallait prendre des mesures. C'est un petit peu le hasard qui fait que c'est ce projet-là, la fabrique de Malley, qui arrive sur la table au moment où on reçoit les comptes 2017 et où finalement les alarmes qu'a fait résonner toutes ces dernières années la commission des finances se révèlent exactes.

On vient d'entendre notre Municipal, M. Antoine Reymond, on est heureux d'entendre que la Municipalité, enfin !, j'ai envie de dire, enfin a pris des mesures, a réalisé qu'il y avait un problème et qu'il fallait prendre le taureau par les cornes, a décidé de repousser un certain nombre de préavis, si j'ai bien compris, des préavis qui ne seront pas soumis à notre Conseil aussi rapidement que prévu. On a bien entendu que la Municipalité va poursuivre ses efforts, parce qu'il ne suffira pas de repousser des investissements, il faudra aussi travailler sur le budget, se demander, comme on l'avait dit d'ailleurs quand on a discuté du budget 2018, quelles sont les prestations que nous voulons et pouvons offrir, que nous allons continuer à offrir et quelles sont les prestations auxquelles nous devons renoncer, parce que nous ne pouvons plus nous les offrir et cette réflexion, on ne va pas y échapper et c'est aujourd'hui qu'elle doit avoir lieu.

On a l'impression en entendant les Municipaux que cette réflexion là est en route, on l'espère, on saluerait aussi le fait que peut-être un certain nombre d'objets que nous avons déjà votés, la Municipalité se pose à nouveau la question de leur opportunité et se pose la question s'il faut le faire maintenant et aussi, eux, les geler et les reporter de quelques années, elle est tout à fait libre de le faire et c'est une réflexion qui serait bienvenue. On a aussi entendu le Président de la commission de gestion, M. Philippe Cretegny, qui nous a dit, hors Conseil, que la commission de gestion avait l'impression que cette prise de conscience avait lieu au sein de l'administration et de la Municipalité, qu'on travaillait sur ces questions budgétaires et de finances, donc allons-y, ce serait dommage de refuser la fabrique de Malley, parce qu'elle arrive à ce moment-là.

Ce qu'on n'aimerait pas, c'est qu'à chaque fois qu'on nous propose un préavis, on nous dise : « ah non, mais justement pas celui-ci, un autre ! » et celui auquel il faudrait renoncer, il ne viendra jamais et dans six mois, dans une année, dans deux ans, on sera dans la même situation, ce n'est pas ça ! On attend réellement des mesures de notre Municipalité, parce que c'est vous qui êtes capables de faire de l'épicerie fine, qui savez où peuvent se faire les économies de la manière la moins dommageable possible.

Si c'est notre Conseil qui tire le frein à main et nous le ferons si vous ne faites pas ce travail, mais si c'est notre Conseil qui tire le frein à main, ce sera brutal, ce sera désagréable, ce sera bien pire que si le travail se fait en amont, correctement au sein de la Municipalité.

Donc, allons-y avec cette fabrique de Malley, mais on attend vraiment les mesures concrètes, on salue celles qui ont déjà été discutées, décidées, mais on attend vraiment la suite pour être rassurés, nous ne le sommes pas encore, nous commençons à être rassurés et nous espérons que nous le serons complètement en juin et dans les mois qui viennent, mais nous gardons la possibilité de refuser tout préavis, parce que ce processus de réflexion sur les finances serait arrêté, stoppé ou n'irait pas aussi loin qu'il doit aller, compte tenu de la gravité des finances de notre Commune. Je vous remercie.

M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

J'aimerais simplement intervenir sur les propos de M. le Syndic, qui nous a laissé entendre qu'il ne trouvait pas nécessairement les 2,5 EPT mentionnés.

Il est bien dans le préavis municipal no 3-2018, au point 3.6, soutien cantonal. Il est très clairement exprimé 2,5 EPT, ceci simplement pour justifier le fait qu'on ne nous a pas donné la raison pour laquelle on veut 3,5 EPT concernant cette fabrique.

Deuxième remarque, ce sera la dernière pour ce qui me concerne, quand on parlait de recettes fiscales probablement en baisse ces prochaines années dues à l'effet RIE III, il faut savoir que d'après les rumeurs, mais ce sont des rumeurs tout de même fondées, le montant équivalent à la perte de recettes fiscales sur personnes morales pour la Commune de Prilly serait de l'ordre de 7 à 8 points d'imposition. Cela veut dire très clairement qu'il faudra en tenir compte également et que d'une manière ou d'une autre, on devra passer le cas échéant à une hausse des impôts.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, chers et chères collègues,

Je suis un peu perturbée par ce débat qui pour moi s'apparente plus à un débat sur les comptes, qu'à un débat sur le préavis no 3-2018, tel qu'il nous a été présenté par la Municipalité. Ainsi, je ne vais que peu répondre à ce qu'ont dit mes préopinantes et préopinants, mais bel et bien parler du préavis qui nous est présenté aujourd'hui.

Le groupe des Verts est plutôt satisfait de cette volonté de collaborer avec la ville de Renens pour créer ces espaces, ces équipements communautaires et aussi ces équipements techniques. Nous pensons vraiment ainsi que des synergies peuvent être produites et nous ferons à terme même des économies pour développer ce quartier. Je trouve un peu étrange d'avoir ce débat aujourd'hui, puisqu'il y avait une très forte coalition au sein de ce Conseil pour accepter le premier plan de quartier Malley-Gare, on est allé au référendum, on a fait campagne, on a battu le pavé, on a promis des choses aux citoyennes et citoyens qui nous ont suivi, qui ont voté. Aujourd'hui, je suis désarçonnée par ce débat qui revient en arrière sur les promesses que nous avons faites à nos électrices et à nos électeurs et personnellement, je ne peux pas m'y résoudre.

Ainsi, je soutiens ce préavis, je pense qu'il faut construire Malley aujourd'hui, parce qu'on a besoin de Malley aujourd'hui et je pense que c'est important.

Nous aurions juste une question à la Municipalité. A la lecture du préavis et au vu notamment de ces synergies, nous pensions aussi intéressant d'inclure le PPA Malley-Viaduc dans la fabrique, donc dans les mêmes réflexions et nous aimerions savoir pourquoi cela n'a pas été fait, surtout pour les espaces publics, évidemment. Merci beaucoup pour votre attention.

M. le Conseiller Liviu Boldea (UDC) a la parole

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

En écoutant ce soir cette très intéressante séance, chaque fois que quelqu'un a pris la parole, j'ai dit : « il a raison ». A la fin, tout le monde a raison. Si je résume mon point de vue de cette séance, c'est qu'on doit voter les CHF 5'700'000.- pour développer Malley.

J'imagine, à mon avis, que vous êtes devant une salle de cinéma, à l'entrée, et que vous avez acheté un ticket de CHF 5'700'000.-. Vous voulez entrer bien sûr dans cette salle, mais vous ne savez pas quel film se déroule. Un film d'horreur côté droit, un film rose côté gauche, mais vous ne savez pas et nous attendons et nous écoutons M. le Syndic, tout est parfait, le futur est rose et bien sûr, il faut faire confiance, surtout qu'on fait des économies. On prend des désirs pour des réalités. On s'imagine que nous avons des investissements. Comment avez-vous dit Madame ? Assiette fiscale. J'ai dit : « pique assiette », parce que vous allez piquer que les contribuables qui vous apportent quelque chose, les autres non. M. le Syndic, est-ce que c'est possible de « descendre un peu sur terre » pour être sûr que le futur est réaliste ? On a des dettes, 120 millions, 50 millions, 150 millions, ce sont des chiffres ahurissants ! Je dis tout simplement que nous avons articulé dans cette salle des montants qui sont ahurissants. Il faut augmenter les impôts, il faut s'endetter davantage, et est-ce qu'on peut vraiment raisonnablement discuter autour d'une table, pour vraiment fixer des jalons fixes et réalistes, pour ne pas aller comme le Titanic, dans un iceberg. C'est mon sentiment, merci.

M. le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour moi, les comptes, les crédits d'études et les crédits d'ouvrages sont intimement liés. On ne peut pas les séparer, contrairement à ce que vous avez dit. Si je fais un crédit d'étude, c'est que j'imagine quelque chose pour le futur, donc je vais une fois investir et j'aurai un crédit d'ouvrage et je ne pourrai le faire que si mes comptes sont ok, donc c'est intimement lié.

Je voulais rappeler par ailleurs à Mme la Conseillère Rebecca Joly, nous avons fait un serment et dans ce serment, on disait « veiller à la conservation des biens communaux », donc c'est notre responsabilité en tant que Conseillers communaux de se poser la question : « est-ce que nos promesses, notre enthousiasme a toujours lieu d'être aujourd'hui ? ».

Je voulais répondre à M. le Syndic, vous avez dit que l'on doutait de tout, mais notre rôle, c'est de vous empêcher de ne douter de rien.

Mme la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je prends la parole au titre de commissaire de la commission ad hoc. Je souligne juste ironiquement, parce que ça fait une heure vingt environ que nous parlons, je signale juste que nous avons eu une commission qui a duré plus de deux heures, lors de laquelle nous avons posé énormément de questions. Il me semble que ces questions ne figuraient malheureusement pas complètement dans le rapport et je trouve aussi que c'est à déplorer que la commission n'a pas plus délibéré que cela. Je m'étonne donc du choix de certains commissaires au sein de certains partis qui ont eu beaucoup de questions.

Je pense que les préparatoires sont aussi là pour transmettre une partie des questions qui auraient pu figurer dans le rapport et écourter la séance de ce soir. Voilà, c'est juste une petite pique de rappel. Merci.

M. le Conseiller Jean-Michel Piguet (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Je viens d'apprendre une chose qui peut éventuellement vous intéresser, puisque dans ce projet nous travaillons en étroite collaboration avec la Commune de Renens. Je viens d'avoir un téléphone avec le Président Rapporteur de la commission de Renens qui m'a informé, je suppose que cela peut intéresser certains d'entre vous, que le Conseil communal de Renens, à fin avril, a voté le préavis à l'unanimité, moins deux abstentions. C'est une information dont vous ferez ce que vous voudrez.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Rassurez-vous, je ne vais pas me taire. En écoutant certains d'entre vous, je me rends compte, c'est le moment de le placer, que la Municipalité a parfois bon dos. Vous avez compris, merci ! Plus sérieusement, je rappelle que la Commune de Prilly a une petite surface, qu'une partie de cette surface est consacrée à Cery qui ne rapporte pas beaucoup d'impôts, une partie de cette surface a été consacrée au CIGN qui ne rapporte pas beaucoup d'impôts et une troisième partie, momentanément, ce sont les abattoirs.

C'est clair que nous avons une plus grande difficulté que d'autres, nous devons tirer un meilleur profit des terrains que des privés possèdent, même si ces privés sont les CFF. Il y a un siècle, on disait : « les chemins de fer à nous ! », on croyait que c'était un truc suisse et maintenant c'est truc assez indépendant qui doit vendre ses terrains ou y construire.

Dans ce que j'ai entendu ce soir, les premiers intervenants m'ont fait penser qu'on pouvait être en Grèce et non pas à Prilly. Arrêtez d'avoir peur ! Si la fin du monde vient demain, vous ne verrez pas, parce que généralement si la fin du monde vient d'un coup, on n'a pas le temps de voir ce qui se passe. Deuxièmement, plus sérieusement, pendant quelques années, pendant pas mal d'années, la Municipalité de Prilly a pris du retard dans ses investissements, M. le Syndic l'a rappelé tout à l'heure aussi.

Malheureusement, ce retard est pris et il faut en combler une partie et le reste, il faut essayer de survivre. C'est vrai que cela a permis de présenter des comptes nettement meilleurs qu'ils auraient du être, ce qui veut dire que le choc aujourd'hui est d'autant violent. Si on avait été dans une ligne régulière, on serait moins surpris ce soir. Les risques que nous courrons : la hausse des intérêts, c'est d'ailleurs ce que certains d'entre vous rappellent chaque année depuis quelques années et il ne monte toujours pas ou pas beaucoup, quasiment pas.

Deuxième élément : des appartements vides. Oui, cela peut arriver, si jamais nos relations avec l'Europe où l'économie générale ralentit, nous risquons d'avoir des appartements vides, c'est vrai.

Mais, si on veut que la Commune fonctionne, avec un minimum de foi en l'avenir, permettez au vieux délabré que je suis de dire que j'ai encore foi en l'avenir, pour mes enfants, pour mes petits enfants, il faut investir. En l'occurrence, la Commune investit peu, elle investit sur certains éléments marginaux dans cet immense projet de Malley et sur les frais d'études. C'est clair aussi, on l'a vu dans un des textes qui nous a été donné tout à l'heure, que les investissements se font avant et les recettes se font après, avec un décalage dans le temps. C'est évident que si vous n'y croyez plus, votez « non » à tout ! Ce soir, vous avez un moyen de freiner l'élan qui a été donné par la Municipalité, par un Conseil quasi unanime, par la population. En revanche, si vous freinez, ce sera très difficile d'accélérer après coup. Alors, je me réjouis de voir qu'on est enfin devant des projets importants, qu'il y a des chances de les réaliser et qu'il faut poursuivre dans cet élément, même si parfois, nous sommes défrisés.

Et Malley, c'était quoi pour moi comme gamin ? C'était l'endroit où on arrivait en descendant de Bel-Orne depuis le Solitaire, en luge, parce qu'il y avait de la neige à l'époque. Si on m'avait dit qu'un jour il n'y aurait plus de neige, je n'aurais pas cru. Il y aura d'autres choses qui vont changer dans notre vie, surtout dans la vôtre, parce que moi, je suis dans le même bateau, mais peut-être pas pour très longtemps, il y a d'autres choses qui vont changer, profitons ce soir de donner un élan à ce projet en sachant qu'on a encore des surprises possibles, bonnes ou mauvaises et si elles sont mauvaises, il sera encore temps, après avoir dépensé de l'argent pour des études, d'arrêter une partie de la machine. Votez « oui » !

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

M. Dupertuis, 2,5 EPT, alors j'ai compris, par rapport aux 3,5, mais ce qu'on voulait dire, c'est que c'est justement lié au financement cantonal, le canton finance les 2,5, mais on va engager 3,5 EPT avec l'argent que nous vous demandons ce soir. C'est donc bien 3,5 EPT pour l'engagement, mais le Canton participe pour 2,5 EPT. Ou nous demande si on a déjà engagé, alors que nous vous demandons des crédits maintenant. Sur les 3,5 EPT, il est vrai qu'il y a une personne à l'administration communale de Prilly qui a été engagée pour d'autres objets, qui va, même si on fait un appel d'offres et qu'on fait des postulations, etc, on ne va quand même pas perdre toute la mémoire, l'histoire qu'elle a par rapport au projet de Malley et ne pas la réengager. C'est vrai que cette personne a 99,9 % de chances de continuer son job, comme elle le fait en ce moment pour la Commune de Prilly.

En ce qui concerne le PPA Viaduc, Mme Rebecca Joly, il ne s'y trouve pas, parce que c'est le seul PPA (PPA Malley-Gare : ce n'est pas le cas, PPA Malley-Gazomètre : ce n'est pas le cas, il y a le PAC qui est le centre sportif de Malley) qui est entièrement prilléran.

Il était un peu difficile d'aller vers Renens et leur demander de nous aider à hauteur de 50% pour le PPA Viaduc, alors que pour Renens, il n'y a aucune décision, aucun intérêt, le Conseil communal n'a rien à dire là-dessus, c'est vous qui allez traiter prochainement le PPA Viaduc devant ce Conseil, donc il n'y avait pas de raison de le lier, qui plus est quand on est partis avec le SDIM (Schéma intercommunal de Malley), dans lequel il y avait Malley-Gazomètre et Malley-Gare, le Viaduc n'y était pas et il n'était pas question de le réintroduire par la bande pour ensuite pouvoir partager les frais avec Renens.

Par contre, pour la Fabrique, Renens a parfaitement accepté qu'en matière de coordination entre les travaux de tout ce qui doit être fait dans le secteur, tout ce qui doit être optimal en matière de faisabilité future, là, Renens est d'accord que ceux qui travailleront, les 3,5 postes de la Fabrique, auront aussi un rôle de coordination et de gestion par rapport à Malley-Viaduc, avec bien sûr le service des travaux et d'urbanisme de Prilly.

M. Oertli, crédit d'étude, crédit d'ouvrage. Donc, pour vous, si on vote un crédit d'études, c'est qu'on va présenter un crédit d'ouvrage et que le Conseil, à la suite du crédit d'étude, doit voter « oui », puisqu'il dirait « oui » au crédit d'étude. Je suis désolé, mais cela n'a jamais fonctionné comme ça. Peut-être que dans votre idée de ce que doit être la gestion des deniers publics, il faudrait que cela soit ainsi. Ce n'est pas comme ça. Un crédit d'études, c'est pour voir jusqu'où aller pour cibler et ce crédit d'ouvrage, on va le mettre à quel niveau ? On procède ainsi depuis des dizaines d'années. On fait d'abord des demandes de crédits d'études et ensuite on vient avec des demandes de crédits d'ouvrage que l'on accepte ou pas. La Municipalité ne peut pas vous suivre dans cette volonté de dire : si on accepte le crédit d'études ce soir pour la Fabrique, le reste va suivre automatiquement, non, pas pour nous.

Et alors je retiens votre slogan, votre maxime, parce que je les adore, vous le savez, et je ne manquerai pas de la faire mienne, mais alors si vous croyez que je ne doute de rien...en ce moment, qui plus est, il faut venir avec moi dans ma chambre le soir, etc., pour que vous vous rendiez compte que je m'endors vraiment pas tout de suite...je ne vais pas vous demander ça ! Non, je vous promets, toute la Municipalité ici, on a essayé de vous le montrer ce soir, qu'on est conscients qu'il y a des problématiques beaucoup plus importantes qu'on ne le pensait et qu'on doit réagir et qu'on ne doute de rien...absolument pas, mais on ne doute pas non plus, parce que si vous commencez à douter de tout, il faut arrêter la politique et se retirer dans une forêt en attendant que le temps passe.

Je terminerai par M. Saugy, merci quand même d'abord d'avoir montré que l'avenir était quelque chose d'important pour ceux qui sont en poste à l'heure actuelle, pour ceux qui nous succéderont également, mais j'aimerais juste dire que quand on voit les comptes 2017, alors forcément, on nous dit qu'il y a beaucoup plus que deux millions, le déficit est beaucoup plus important, certes, cela veut donc dire qu'il y a cinq, dix, quinze ans, quand les comptes étaient positifs et qu'on venait me dire : qu'est-ce qu'on fait de cet argent ? On dit qu'on est fantastiques, M. Boldea, on est les rois, parce qu'on présente des comptes positifs année après année et qu'il y a un sacré différentiel entre le budget et les comptes, parce que les rentrées fiscales sont là et en 2017, vous savez très bien qu'on a un gros problème, parce qu'on a mis trop haut, nous d'abord, vous ensuite quand vous l'avez voté et on a fait des réserves et maintenant que ces réserves qui existent au moins et qui doivent nous permettre dans des périodes difficiles, beaucoup plus difficiles qu'il y a huit, dix ans, vous nous le reprochez.

C'est un petit peu facile de venir nous dire ce qu'on a fait avant pour mettre de l'argent de côté, on n'en tient même pas compte, j'ose croire qu'au débat sur le comptes, vous serez contents de voir plutôt deux millions que six millions, parce qu'on a mis des choses en réserve, il y a quelques années quand ça allait bien.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai tellement de plaisir, encore un tout petit coup.

Je voudrais déjà féliciter la Municipalité pour sa prestation qui est fantastique, ça donne le sentiment que ça va bien. Les mesures d'économie, ça me plaît beaucoup, c'est super, j'aurais peut-être aimé, vous allez dire que je critique toujours tout, mais on aurait pu nous les présenter en même temps que le préavis qu'on puisse les évaluer pour se rendre un petit peu compte.

Je vais faire une rapide correction par rapport à ce qu'a dit M. le Syndic. Les 30 millions dont je parle ne sont pas des millions que nous pourrions éventuellement ne pas voter, ce sont les préavis déjà votés et non épuisés.

Ensuite, effectivement, si on surestime les recettes dans un budget, cela permet d'aller un peu plus haut avec le plafond d'endettement.

Les projets auxquels on va renoncer, l'argent qu'on ne va pas dépenser dont parle le Municipal des finances, ces superbes 118 millions à l'horizon 2022 à peu près. Oui, mais ces 118 millions ne sont pas encore compris dans les dépenses qui figurent dans mon analyse. Merci beaucoup.

M. le Président demande à l'assemblée, afin que le débat ne s'éternise pas trop, de prendre la parole seulement si quelqu'un a de nouveaux éléments à apporter.

M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

J'aimerais juste à nouveau revenir sur ces 2,5 et 3,5 EPT. Alain, juste pour confirmer, je ne vais pas te faire d'injure, tu penses que je n'ai pas compris le sens du préavis sous point 6, etc.. Nous avons simplement demandé à la commission des finances pourquoi l'Etat avait accordé CHF 800'000.- correspondant à 2,5 EPT et que nous allions en utiliser 3,5. La réponse est toujours pendante à la commission des finances. Merci.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

M. Dupertuis, je dois juste vous dire que ce sont les règles cantonales sur l'attribution, puisque c'est la première fois, il y en a qui disent que ce n'est pas la première fois, j'ai cru lire dans un rapport, je vous promets que c'est la première fois que le Canton finance des postes pour un projet de telle ampleur et dans le Canton de Vaud et c'est parce qu'il y a des règles très strictes d'un département, une des Conseillères d'Etat qui nous a rappelé cela, que ce ne sera pas sur les 3,5, mais sur les 2,5, parce que la spécificité des postes est telle qu'on ne peut pas faire autrement.

M. le Président demande à M. Daniel Oertli, rapporteur de la commission des finances, de lire les conclusions du préavis.

Lecture des conclusions.

M. le Président demande à M. Jean-Michel Piguet, rapporteur de la commission ad hoc, de lire les conclusions du préavis qui sont également celles de la commission minoritaire de la commission des finances.

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

Le vote à bulletin secret est demandé. Selon l'article 87 du Règlement du Conseil, 1/5^{ème} des personnes présentes doivent donner leur accord. Après calcul, M. le Président précise que 13 personnes doivent donner leur accord. Il passe au vote.

Vote : le vote par bulletin secret n'est pas accepté par 7 voix.

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°3-2018,
- ouï les rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de valider la clé de répartition 50% - 50% entre les communes de Prilly et Renens pour les dépenses et recettes d'investissement communs du projet de Malley, tels que décrits au chapitre 4.1 du présent préavis. Cette clé de répartition figure dans la convention relative à la réalisation du secteur intercommunal de Malley liant les communes de Prilly et Renens ;
2. d'autoriser la Municipalité à participer, dans le cadre du projet de Malley, au financement d'un crédit général d'études portant la réalisation de l'équipement général communautaire commun et la réalisation des études générales pour assurer la coordination et la cohérence de l'ensemble de ce projet ;
3. d'autoriser la Municipalité à mettre en place l'organisation administrative et financière pour assurer le fonctionnement de la structure dite « Fabrique de Malley » chargée de superviser et d'accompagner le développement de Malley et de gérer les études et projets communs à Prilly et à Renens ;
4. d'allouer pour cela un crédit total de CHF 5'738'950.- destiné à couvrir le 100% de l'investissement lié au budget de fonctionnement de la Fabrique de Malley et le 50% de l'investissement lié au crédit général d'études ;

5. de financer ce crédit de la manière suivante :

5.1 participation financière de la commune de Renens à hauteur de CHF 1'822'700.- portant sur l'investissement lié au budget de fonctionnement de la Fabrique de Malley ;

5.2 participation financière de tiers en faveur de la commune de Prilly (subventions cantonales, participations des propriétaires, recettes pour maîtrise de l'ouvrage) à hauteur de CHF 1'591'550.- ;

5.3 solde de CHF 2'324'700.- par la trésorerie courante ou l'emprunt ;

5.4 recourir, si nécessaire, à l'emprunt à court terme pour le montant maximum de CHF 3'916'250.- dans l'attente du versement de la participation financière des tiers.

6. d'amortir l'investissement net de CHF 2'324'700.- de la manière suivante :

6.1 amortissement annuel de l'investissement lié au budget de fonctionnement de la Fabrique de Malley (au total CHF 1'068'800.-) sur la base de la totalité des dépenses nettes enregistrées pendant l'année comptable écoulée. Ce crédit est ainsi totalement amorti pendant la durée de fonctionnement de la Fabrique de Malley, soit 5 ans ;

6.2 amortissement de l'investissement lié au crédit général d'études (au total CHF 1'255'900.-) sur une période de 10 ans, à raison de CHF 125'590.- par année.

7. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêts dans le compte 420.3905 ;

8. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis, en vue de sa mise en œuvre.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 3-2018 sont acceptées à une évidente majorité, 9 voix contre, 4 abstentions.

M. le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Motions, postulats et interpellations

M. le Président précise que le Bureau n'a reçu avant la séance aucun postulat, ni motion ou interpellation. Il demande si quelqu'un souhaite néanmoins déposer une motion ou un postulat.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président rappelle qu'il y a une réponse municipale à l'interpellation de Mesdames les Conseillères Rebecca Joly et Johanna Monney « Le 1^{er} août : une belle fête populaire et moins polluante ».

Mme la Vice-Syndique Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est moi qui vais lire la longue réponse à l'interpellation « Le 1^{er} août : une belle fête populaire et moins polluante » de Mesdames Rebecca Joly et Johanna Monney, parce que M. le Syndic s'est beaucoup donné ce soir, mais il est encore un peu fatigué, je le remplacerai donc pour cette réponse.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Mesdames les Conseillères Rebecca Joly et Johanna Monney : «Le 1^{er} août : une belle fête populaire et moins polluante» déposée et lue au Conseil communal du 25 septembre 2017.

Préambule

La Municipalité, sous sa propre autorité, organise deux manifestations populaires par année : la première est la «Fête des écoles et Fêtons Prilly», qui se déroule sur 1 ½ jour le dernier week-end avant les vacances scolaires d'été; la seconde est la manifestation patriotique du 31 juillet, dont la durée moyenne est de 6 heures.

Lors de Fêtons Prilly, les quelque 11 buvettes présentes sont exploitées «individuellement» par les sociétés locales membres de l'Union des Sociétés de Prilly (USP). A contrario, l'organisation de la buvette du 31 juillet est «déléguée» par la Municipalité au Comité de l'USP, chaque société membre devant fournir les «bénévoles» nécessaires; la Commune prend en charge la totalité des achats (dont la soupe confectionnée par l'USP et offerte à la population) alors que la recette est entièrement acquise à l'USP au titre de contribution pour le financement de ses lotos.

Si pour Fêtons Prilly la Commune a introduit, en 2012, un **partenariat avec la société SwissEcology pour la fourniture de verres réutilisables en location**, elle a renoncé jusqu'ici à introduire ce système lors du 31 juillet, compte tenu de la durée restreinte de la manifestation comparée à la contrainte relativement importante qu'il génère en termes d'organisation. Il n'en demeure pas moins que la Municipalité met en place (et finance), lors de chacune de ces manifestations, un dispositif pour le tri des déchets (containers pour PET, verre, papier/carton et incinérables) et engage des Jeunes de Coup d'pouce pour le débarrassage des tables et garantir ainsi la bonne exécution de ce tri.

Quant à la manifestation bisannuelle de «Cap sur l'Ouest», elle est entièrement pilotée par la Préfecture du district, logistique incluse, dont les négociations avec la société Valorsa pour la mise à disposition de verres en plastiques réutilisables dans les «points festifs», chaque Commune demeurant libre de mettre en œuvre un tel système, à ses frais. A noter qu'il n'a pas été envisagé, même pour une organisation d'une telle envergure, de prévoir toute autre forme de vaisselle réutilisable au-delà desdits verres.

Ensuite de ces importantes précisions d'ordre général, les réponses suivantes sont apportées aux questions spécifiques de Mesdames les Interpellatrices :

1. La Commune dispose-t-elle de verres en plastique réutilisables et autres ?

Non, la Commune ne dispose pas de verres en plastique réutilisables.

Par contre, la Grande Salle, où sont organisées la majeure partie des manifestations, telles que les soirées annuelles ou repas de soutien des sociétés locales, est entièrement équipée en termes de vaisselle "standard" lavable et autres équipements de cuisine, inclus un lave-vaisselle. Il en est de même à Castelmont pour les rencontres organisées dans ses salles conférences.

2. La Commune utilise-t-elle cette vaisselle réutilisable pour les événements où elle offre elle-même les boissons ?

La Commune utilise la vaisselle "standard" lavable dont elle dispose à la Grande Salle, à Castelmont ainsi qu'au Château (cafétéria du personnel et carnotzet) pour tous les événements qu'elle organise ou accueille dans les locaux en question.

3. Pourquoi, lors de manifestations publiques, la Commune ne propose-t-elle pas, voire n'impose-t-elle pas l'utilisation de gobelets et vaisselles réutilisables ?

Comme mentionné en préambule, la seule manifestation publique mise sur pied par la Municipalité pour laquelle le système de verres réutilisables n'a pas été mis en place est celle du 31 juillet, d'une part par ce que cela complexifie l'organisation de la buvette et nécessite des ressources supplémentaires en personnel bénévole dans une période où lesdites ressources sont plutôt restreintes en raison des vacances estivales. D'autre part, et surtout, pour des questions de coûts compte tenu de la durée relativement restreinte de l'événement (6 heures au maximum).

En effet, les frais de location de gobelets plastiques personnalisés (avec logo Ville de Prilly réalisés en 2012 pour un montant unique de «personnalisation» de CHF 3'300.-) et génériques permettant de couvrir les besoins avec une affluence telle que celle de l'édition 2017, soit 9'500 verres de 30 cl et 2'500 verres de 10 cl, s'élèvent à CHF 2'950.- arrondis, toutes prestations et taxes incluses, selon offre de la société SwissEcology. A noter que les gobelets non rendus sont facturés CHF 1.50 pièce, et que le montant de la caution ne saurait par conséquent être inférieur à CHF 2.-.

Si la Commune devait acheter un stock de verres plastiques réutilisables, à raison de 10'000 gobelets de 30 cl et de 6'000 de 10 cl, correspondant à la «commande» pour «Fêtons Prilly», l'investissement serait le suivant :

Frais de personnalisation / sérigraphie	Variante 1 «Quadrichromie»	Variante 2 «Monocolore» 1
Achat gobelets 30 cl à CHF 0.475/pièce	CHF 4'750.-	CHF 4'750.-
Achat gobelets 10 cl à CHF 0.448/pièce	CHF 2'688.-	CHF 2'688.-
Matrice par modèle et par couleur - Variante 1	CHF 760.-	
Matrice par modèle et par couleur - Variante 2		CHF 190.-

¹ Un achat sans inscription est non réglementaire pour une commune en raison de la nécessité d'affichage du marquage (jauge de 30cl, etc.) et que de ce fait l'impression à un seul coloris, soit du logo de la commune, soit uniquement des jauges, est indispensable

Sérigraphie/personnalisation par couleur à CHF 0.090/pièce - Variante 1	CHF 5'760.-	
Sérigraphie/personnalisation par couleur à CHF 0.090/pièce - Variante 2		CHF 1'440.-
Traitement visuel par modèle	CHF 150.-	CHF 150.-
Transport 2 palettes (usine - imprimeur - lieu de stockage)	CHF 684.-	CHF 684.-
Total HT	CHF 14'792.-	CHF 9'902.-
TVA 7.7 % (arrondi)	CHF 1'139.-	CHF 762.-
Total TTC	CHF 15'931.-	CHF 10'664.-

A cela viendraient s'ajouter les coûts estimés de gestion annuelle de ces verres par la société SwissEcology, soit :

Lavage, séchage, emballage et gestion :

- Fêtons Prilly, 16'000 gobelets à CHF 0.13/pièce	CHF 2'080.-
- 1 ^{er} août, 12'000 gobelets à CHF 0.13/pièce	CHF 1'560.-

Transport :

- Fêtons Prilly, 2 livraisons (aller-retour) à CHF 275.-/course	CHF 550.-
- 1 ^{er} août, 2 livraisons (aller-retour) à CHF 275.-/course	CHF 550.-

Stockage annuel

Total HT	CHF 5'180.-
TVA 7.7 % (arrondi)	CHF 400.-
Total TTC	CHF 5'580.-

A noter que les coûts actuels des 16'000 gobelets en location pour Fêtons Prilly (selon offre pour l'édition 2018) s'élèvent à CHF 3'780.- TTC, dont à déduire les consignes encaissées pour les verres non rendus.

Les coûts de gestion de ces verres par la Commune elle-même n'ont par contre pas été chiffrés. Cependant, au-delà de trouver, cas échéant, un lieu approprié et un espace de stockage suffisant pour ces 16'000 gobelets, cela nécessiterait, après chaque manifestation, d'engager la main d'œuvre nécessaire à leur lavage (avec le lave-vaisselle professionnel de la Grande Salle) et séchage, ainsi que leur conditionnement dans des emballages respectant les mesures d'hygiène applicables à des objets destinés à de la consommation publique. Encore faudrait-il, en sus, acquérir les emballages en question.

4. Est-ce que la situation va changer à court terme ?

L'organisation de la fête du 31 juillet 2018 étant déjà fort avancée, il n'est pas possible d'envisager et d'organiser maintenant une autre forme de distribution et d'utilisation sur le modèle d'organisation de verres «style Fêtons Prilly», qui plus est que pour un soir et avec un très nombreux public.

Néanmoins, pour cette édition encore, la Municipalité verra comment utiliser des matériaux en privilégiant peut-être des matières plus biodégradables que les verres ou autres couverts pour la nourriture en plastique. Elle ne souhaite pas non plus faire exploser les coûts (rappelons que le bénéfice de cette manifestation va entièrement à l'USP) et le volume des déchets en utilisant un matériau plus volumineux à l'évacuation.

Pour les prochaines éditions 2019 et suivantes, elle reprendra le sujet et tentera de se rapprocher le plus de la meilleure solution écologique et opérationnelle possible.

5. Existe-t-il, au niveau de la Commune, une directive concernant la gestion des déchets lors des manifestations ou de manière plus générale, un guide pour des manifestations plus «durables» ?

Non, hormis les règles d'usage dans les locaux communaux accueillant des réceptions et autres manifestations en termes de gestion des déchets (containers à disposition pour le tri et utilisation de sacs taxés pour les incinérables), il n'existe aucun guide en la matière. Un tel projet avait été lancé par le Service Energie & Environnement, il y a quelque temps de cela, sur le modèle de celui de Renens; il n'a finalement pas été mis en œuvre pour des questions de coûts.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Mesdames les Conseillères Rebecca Joly et Johanna Monney : «Le 1^{er} août : une belle fête populaire et moins polluante».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 avril 2018.

Au nom de la Municipalité

La Vice-Syndique

La Secrétaire

A. Bourquin Büchi

J. Mojonnet

Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Messieurs les Municipaux, Madame la Municipale,

On vous remercie pour cette réponse détaillée et complète qui est très intéressante, ça me fait poser 3 questions qu'on aurait peut-être pu intégrer dans notre interpellation et qui viennent maintenant au vu des réponses.

Déjà, première question, la réponse affirme que ça complexifierait l'organisation et cela nécessiterait des ressources supplémentaires, notamment en en terme de bénévoles, si on optait pour cette version de gobelets réutilisables. J'aurais voulu savoir exactement de quelle manière et dans quelles proportions. Donc, si la Municipalité peut apporter des précisions par rapport à ça ?

Deuxième question, c'était le coût aujourd'hui de ces verres en plastique et de la gestion des déchets pour la fête du 31 juillet. Combien ça coute aujourd'hui exactement le fait d'acheter ces verres jetables, le fait de devoir gérer les déchets.

Il est mentionné notamment par exemple de faire appel à Coup de pouce. Ce sont des éléments qui ne sont pas intégrés dans la réponse et qui seraient intéressants à avoir.

Troisième question, est-ce qu'il est envisagé ou il est envisageable de voir si d'autres entreprises pourraient proposer ces verres à un prix moins élevé? En regardant rapidement sur internet, on a pu constater qu'il y avait des heures qui étaient environ 20% moins cher de ce qui est mentionné dans la réponse. Il y a d'autres entreprises qui proposent des verres réutilisables, qui impriment et qui livrent ces verres, donc ça pourrait aussi être une option de voir si d'autres offres seraient plus intéressantes.

Je terminerai par une réflexion par rapport aux prix qui nous sont transmis. Si j'ai bien compris, si on optait pour acheter des verres réutilisables, il faudrait compter environ un budget de CHF 10'000.- pour les produire et les imprimer et ensuite un budget de CHF 5'580.- par année pour le transport, pour les nettoyer, pour les stocker. En regardant de nouveau sur internet, l'entreprise qui fait ces gobelets garantit une utilisation de 200 fois, donc de 200 lavages, cela va de 150 à 200 lavages pour ces verres. 150 verres-lavages, si on estime qu'on les utilise 3 fois par années, cela fait une durée de 50 ans.

Si on lie ces CHF 10'664.- sur 50 ans, on arrive précisément à CHF 215.- par année. Si on ajoute ces CHF 215.- aux CHF 555'580.- qui sont prévus pour le transport, le nettoyage et le stockage, cela fait CHF 5'795.-, donc on va dire un budget d'environ de CHF 6'000.- par année et d'où ma question de tout à l'heure, ce serait intéressant de savoir aujourd'hui quel est le budget pour ces deux manifestations. On a compris que pour Fêtons Prilly, c'était CHF 3'780.-.

De nouveau, en faisant un rapide calcul de ce que pourraient être les coûts aujourd'hui pour la vaisselle jetable et la gestion des déchets, on pourrait arriver à quelque chose qui doit avoisiner les CHF 5'500.-, donc on peut remarquer que finalement la différence n'est pas forcément énorme, d'autant plus s'il y a d'autres offres qui pourraient être 20% inférieures au chiffre que l'on nous a donné. C'est juste une réflexion pour bien montrer que ces chiffres sont aussi à lisser sur un certain nombre d'années et que si on réfléchit qu'en terme financier, en terme d'économie, cela pourrait vraiment être intéressant de réfléchir un peu plus loin.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Excusez-nous, on a fait une réponse en deux temps, comme nous sommes deux interpellatrices.

Merci M. le Président, Madame et Messieurs de la Municipalité, chères et chers collègues,

A mon tour aussi, j'aimerais remercier la Municipalité de la réponse très complète. J'aurais un petit bémol sur l'aspect complet de cette réponse à la question 5, où on explique qu'il n'y a pas de guide de la Commune sur comment réduire les déchets lors d'une manifestation ou comment faire une manifestation plus durable. Les arguments avancés m'interpellent, on parle d'une question de coût, cela coûterait trop cher, j'aimerais savoir quels étaient ces coûts. Si on ne voulait pas imprimer une brochure, on pourrait imaginer au moins mettre certaines informations sur le site internet.

De plus, on nous explique qu'il y a un modèle qui existe à Renens, donc est-ce qu'on ne pourrait pas reprendre en partie les informations ou demander à d'autres collectivités publiques de pouvoir reprendre une partie de leurs informations et de les proposer aussi à nos sociétés locales ? Je pense que dans ce domaine, la réduction des déchets, c'est un enjeu à grande échelle qui concerne tous les niveaux, Confédération, Cantons et Communes et on a tous à gagner à se tenir les coudes pour réduire les déchets, parce qu'au final la facture est payée par tous. Merci beaucoup.

Mme la Vice-Syndique Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames Joly et Monney,

Voilà, donc visiblement notre réponse vous inspire et vous suggère énormément de questions et de réflexions, je ne peux que vous suggérer de faire une nouvelle interpellation à ce sujet, parce que bien sûr que la complexité des informations que vous avez données, des questions que vous avez posées, il y a des tas de calculs que vous avez déjà faits, on ne peut simplement pas y répondre ce soir et il faut que vous nous transmettiez cela par écrit sous une forme ou sur une autre pour que la Municipalité puisse reprendre position.

M. le Président demande aux interpellatrices si elles souhaitent répondre ou proposer une nouvelle interpellation aujourd'hui.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

Nous sommes un peu désarçonnées par cette réponse. On ne peut pas rédiger l'interpellation maintenant, ça va être compliqué, on viendra probablement au prochain Conseil, par contre, on espère cette fois qu'il faudra un tout petit moins de neuf mois pour répondre à notre interpellation. Merci.

M. le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Questions et divers

M. le Conseiller Ihsan Kurt a la parole

Merci M. le Président, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

J'ai une petite question écrite à la Municipalité. Depuis le début de ce mois, plusieurs entreprises publiques et privées participent à l'action « Bike to work » lancée par l'association Pro Vélo Suisse.

Par cette action participative et écologique pour la santé, les entreprises encouragent leurs collaboratrices et collaborateurs de se rendre majoritairement au travail à vélo, durant notamment l'été. Pour ceux qui habitent loin de leur lieu de travail, il est aussi encouragé de combiner vélo et transports publics.

Je souhaite savoir si la Ville de Prilly, sensible à l'environnement et la santé publique, a déjà entamé ou bien envisage de faire une telle démarche pour encourager les collaboratrices et collaborateurs de la Commune à participer à l'action de « Bike to work » ?

Merci de votre réponse.

M. le Conseiller Fabien Deillon a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Question écrite pour la Municipalité.

Les années passent et se ressemblent. C'était le 14 mai 2017 que j'adressais une question à notre Municipalité concernant le 1^{er} mai, journée durant laquelle les habitants de notre commune devaient se passer des services communaux.

Quelle ne fut pas ma surprise mercredi 9 mai 2018, lorsque je me rendais à la commission des finances, je suis arrivé à l'entrée de notre château et j'ai découvert une affichette qui informait que les services communaux seraient fermés le vendredi 11 mai 2018.

Dans sa réponse de l'année passée, la Municipalité nous informait de la liste exhaustive des jours de l'année non travaillés et non compensés.

Le vendredi de l'ascension n'est pas vraiment un jour férié.

Pourquoi donc est-ce que nos concitoyens étaient privés des prestations de notre institution communale ce jour ouvrable ?

Qu'en est-il pour les salariés de notre commune. Est-ce que c'est une journée de congé, est-ce qu'elle est compensée par du temps travaillé à un autre moment ou est-elle prise sur les vacances ou fait-elle partie d'un droit à des jours fériés sur l'année ou est-elle prévue dans le règlement du personnel, ou autre ?

Je remercie la Municipalité pour sa prochaine réponse.

M. le Conseiller David Boulaz a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je reviens sur une question que j'ai déjà posée, je profite d'être toujours et encore pour le moment président de la Pommeraie et de Prilly pour m'intéresser à cette question. Je demande à M. Pellegrinelli quand le ralentisseur sera reposé au bas de Corminjoz.

A première vue, sauf dans les régions du massif central en France, on ne peut plus avoir 15 centimètres de neige à Prilly, puisque la question était celle du chasse neige, il n'a toujours pas été reposé, au contraire il semble même que les installations permettant de déposer ce ralentisseur ont été enlevées. Qu'en est-il aujourd'hui à mi-mai ?

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Madame et Messieurs la Municipale et les Municipaux, chères et chers collègues,

J'ai une question pour la Municipalité relative à un poste sur un célèbre réseau social qui a passé sur mon fil d'actualités il y a quelques jours. J'ai vu que l'association Vogay, qui est une association de lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie dans le Canton de Vaud, avait fait une action et a distribué des drapeaux multicolores, emblème des luttes pour les droits LGBT à plusieurs villes dans le Canton dans l'idée de l'afficher lors du 17 mai, qui se trouve être jeudi, la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie.

J'aimerais donc savoir ce qu'a fait la Ville de Prilly et ce qu'elle compte faire de ce drapeau. Merci.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci M. le Président,

On parlait tout à l'heure du temps qu'il faut pour réaliser certaines choses dans les communes. J'aimerais remercier la Municipalité de Prilly d'avoir mis du mobilier scolaire ludique sur le Pré-Bournoud, cela m'a permis d'informer mon frère qui avait écrit à cette même Municipalité il y a exactement 51 ans demandant si on pouvait faire une telle opération. Je me réjouis d'avoir été suffisamment vieux pour voir la question et voir le résultat, merci à la Municipalité.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Kurt, en ce qui concerne l'action « Bike to work », c'est vrai qu'elle a été faite plusieurs années de suite à Prilly. L'an passé, on avait plutôt choisi de mettre à disposition des vélos en libre-service qui avaient eu quand même pas mal de succès, mais l'action « Bike to work » n'avait pas toujours un grand succès année après année, cela s'était un petit peu essoufflé, raison pour laquelle on avait fait autre chose l'année passée. Cette année, aussi pour avoir quelques économies, on a décidé de ne pas renouveler cette opération, mais si elle a eu beaucoup de succès, on essaiera de mettre cela en place de nouveau l'année prochaine.

Malheureusement, c'est quand même une opération, donc la mise à disposition de vélos en libre-service, qui a un certain coût, puisqu'il faut quand même qu'ils y aient des personnes qui soient là pour accueillir les gens, prendre les papiers d'identité, noter, etc., s'assurer que les vélos soient rendus en bon état.

Il y a donc quand même des petits salaires à verser, ce qui fait qu'à la fin du mois, puisque cela avait duré deux mois, des frais de personnel qui ne sont pas négligeables et malheureusement pour cette année, au vu de la situation financière, on a décidé de ne pas renouveler, mais l'année prochaine si tout va bien, on essaiera de remettre ça en vigueur. Merci.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

M. Boulaz, vous parlez d'un gendarme couché sur Corminjoz ou d'une barrière pour éviter de remonter sur Corminjoz depuis Pommeraie ? (M. Boulaz répond qu'il s'agit d'un gendarme couché mobile). Peut-être que les travaux ne sont pas tout à fait terminés, je ne crois pas qu'on ait posé le revêtement final sur Pommeraie, donc on ne va pas mettre quelque chose, pour l'enlever un peu plus tard. Mais, je vais me renseigner et je prendrai contact avec vous pour vous informer plus précisément si c'était autre chose.

Mme la Vice-Syndique Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci M. le Président,

Je réponds à la question de Mme Joly. Je n'ai pas eu d'information à ce sujet qui m'est arrivée par l'administration communale. Je n'ai pas vu passer, ni d'annonce que l'on pouvait commander ces drapeaux, ni qu'ils auraient été envoyés. Je vais m'en informer et si effectivement, nous en avons reçu, je vais voir ce qui en a été fait ou qu'est-ce qui va en être fait. Par contre, vous avez dit que c'est le 19 mai ? Le 17, donc jeudi. C'est un peu court pour organiser quelque chose, mais si jamais on avait reçu le matériel, je vais voir avec le service jeunesse si ce n'est pas une occasion possible pour en discuter à l'after school.

Mme la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

M. le Président, Messieurs, dames,

Un petit divers au nom de l'association « 1008 ensemble » qui a été créé en octobre 2017 dans le but de développer des projets divers et variés en lien avec le développement durable dans notre commune, dont je fais partie accessoirement. C'est donc à titre externe et non pas politicienne que je prends la parole. Nous allons développer grâce au prêt que la Municipalité nous a accordé pendant trois ans d'un terrain au centre de Prilly, un jardin potager, pour trois ans de jardin, mais c'est valable deux ans. Pendant deux éditions, nous aurons l'occasion d'expérimenter un jardin potager communautaire au centre de Prilly, jardins potagers qui vont être construits ces deux prochains week-ends et dont je laisse un petit flyer vers les escaliers pour les personnes qui seraient intéressées ou à transmettre aux habitants autour de chez vous. Merci.

M. le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Contre appel

M. le Président relève qu'il est 22h51 et il lève la séance.

14 mai 2018